opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE



DANS CE NUMERO



- LETTRE DE BRUXELLES (P. 1-5)

Des chiffres et des principes

0 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16e

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 6-11)

Les relations Marché-Commun-Etats-Unis ; Mise en application des préférences généralisées; Colloque de la Commission et des Chambres de Commerce; La conjoncture européenne ; La réunion des Ministres de l'Agriculture ; Un programme expérimental de constructions ; Nouveaux contrats pour les chercheurs; L'Affaire du Contrôle de l'AIEA.

- EUROFLASH (P. 12 -43)

Sommaire Analytique, P. 12

Index Alphabétique, P. 41

Nº 605 - 23 Mars 1971

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16e MUNDI-PARIS

Tél.: 704.53.20

Télex:

27 989

CCP PARIS 3235-50

DIRECTEUR Paul WINKLER Charles RONSAC Directeur Adjoint André GIRAUD RÉDACTEUR EN CHEF Guy de SAINT CHAMAS Service Informations..... Alain-Yves BUAT Gabriela KAHLIG Service Études et Documentation Jean LAURE Institutions Européennes

SUISSE

54, rue Vermont GENEVE - Tél. 33 7693 BENELUX

12, rue du Cyprès BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2 20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire	FF. 1.200 FF. 400	FF. 700
(La revue n'est pa	s vendue au Num	éro)

LETTRE DE BRUXELLES

Bruxelles .- La négociation d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun, bien que ne marquant aucun progrès notable, va prendre un meilleur cours et sans doute le mois de Mai (après les vacances de Pâques) permettra t-il d'avancer sur les trois points essentiels des discussions: le sucre du Commonwealth, les produits laitiers de Nouvelle Zélande, et la participation britannique au financement européen. Telle est la conclusion, un peu paradoxale, que l'on peut tirer d'une part de la session tenue par les Six le 15 mars, apparemment stérile, et d'autre part de la plus brève des séances de négociation ministérielle avec les Anglais, le 10 (à peine une heure de débats).

Selon l'expression d'un diplomate, la négociation "revient aux sources". Sur l'affaire essentielle du financement, les Six et les Anglais s'étaient engagés dans une impasse. En continuant à jongler avec les chiffres relatifs au montant de la contribution britannique, ils ne pouvaient aboutir à aucune solution. Plus même, ils risquaient la crise à bref délai. Ils s'en sont rendu compte à temps, semble t-il, et la réprientation de la négociation est à porter au crédit de Pierre Harmel, le Ministre Belge des Affaires Etrangères qui a effectué il y a dix jours un voyage à Londres. Les chiffres, en effet, ne sont que la conséquence logique de l'application d'un certain nombre de principes européens: préférence communautaire agricole, solidarité financière et ressources propres. Le bon sens voulait donc que la discussion s'engage d'abord sur les principes au lieu de ne porter que sur des chiffres, souvent arbitraires.

L'impasse avait pour origine:

- <u>l'offre britannique</u>, présentée devant la Chambre des Communes de façon telle qu'elle liait les négociateurs de Londres: 3% la première année, 13 à 15% la dernière année de la période de transition, plus trois années de correctifs.
- <u>la position de la France</u>: l'offre britannique qualifiée "d'humoristique" par le Président Pompidou, n'était pas considérée comme une base de négociation par le gouvernement français qui en attendait donc une modification.
- <u>la position des "Cinq"</u>: ceux-ci pensaient dans une large mesure comme la France. Mais ils n'envisageaient pas de repousser officiellement la proposition de Londres. Ils n'avaient pas tort dans la mesure où le gouvernement britannique se serait trouvé, après un tel refus, dans une position particulièrement inconfortable à l'égard de son opinion publique et parlementaire. Le résultat aurait sans doute été le même si la CEE avait fait une offre "chiffrée" résultant d'un compromis à Six. Obligatoirement, cette proposition aurait eu un caractère "à prendre ou à laisser", et elle se serait trop éloignée des montants avancés à Londres pour ne pas provoquer les mêmes réac-

tions dans l'opinion anglaise.

Le retour aux sources choisi par la Communauté, et accepté par Geoffrey Rippon, est donc bénéfique pour tout le monde, y compris la Grande-Bretagne. Après avoir entendu séparemment tous les responsables européens, même les plus favorables à l'adhésion britannique, le gouvernement britannique a très certainement compris qu'il n'avait aucune chance de voir accepter les chiffres "équitables et raisonnables" qu'il a lancés, trop tôt et de façon malhabile, sur la table de la négociation. Il lui faut faire machine arrière. Ce qui signifie que 1. négociateur. britannique, pour ne pas perdre la face sur le plan intérieur, est condamné à manoeuvrer "en souplesse". Il doit effectuer un mouvement "rentrant" sans que l'opinion britannique en soit traumatisée, en amenant celle-ci à prendre conscience progressivement des impératifs européens, des conséquences pratiques (même réduites au minimum) des principes que la Grande-Bretagne doit accepter.

La discussion sur l'application des régles de la Communauté Européenne qui va maintenant s'engager a donc plusieurs avantages. Elle répond d'abord au souci logique de la France et de la Commission. Ensuite, elle autorise à relancer la négociation tout en permettant à G. Rippon de montrer à son opinion qu'il a effectivement reçu les "contrepropositions" de la Communauté qu'il attendait depuis des semaines. Mais ces contre propositions ne seront pas "chiffrées", car les chiffres à ce stade de la négociation sont explosifs. Elles seront le développement des principes contenus dans la déclaration de la Communauté du 2 février.

Le premier de ces principes, c'est l'application des ressources propres dès le début de la période de transition, c'est à dire le versement par la Grande-Bretagne aux caisses communautaires des trois composantes des ressources propres: prélèvements agricoles, droits de douane industriels et contribution budgétaire (plus tard une fraction de la TVA). Le second, c'est la préférence communautaire. Il signifie que les nouveaux membres doivent, appliquant progressivement les prélèvements agricoles au rythme de l'alignement de leurs prix sur les prix européens, verser dès la première année la totalité de ce qu'ils perçoivent à leurs frontières extérieures à ce titre. Pour l'Angleterre, cette perception représente déjà de l'avis des experts, près de 5% du budget de la CEE. (Les Anglais contestent le principe de cette affectation, mais au moins la négociation peut-elle s'engager là sur un terrain solide). La préférence communautaire signifie également que les deux autres composantes des ressources propres ne peuvent être, pour des raisons "politiques", réduites à zéro ou à un pourcentage symbolique. En effet. en termes d'économie générale, l'affectation des prélèvements

est alors "amortie" sur les trois composantes, c'est à dire que la préférence agricole ne joue plus que partiellement. Sans compter "l'avantage" dont bénéficierait l'économie britannique vis à vis de celle de ses partenaires: cet "avantage", au moins, au début, doit exister, cela ne fait aucun doute, en raison de la situation précaire de l'économie anglaise. Mais il ne doit pas aboutir à remettre en cause les principes de la Communauté, et surtout il doit permettre de fixer clairement les problèmes fondamentaux de l'économie, des finances et de la monnaie du Royaume-Uni.

Enfin la solidarité financière. C'est une notion souvent mal comprise, ou comprise superficiellement. Elle ne signifie pas seulement que les Six contribuent à un budget européen qui "sert" à tous les pays. Cela, c'est aussi le propre de tous les budgets liés à des opérations de coopération intergouvernementale... et l'on sait que les réussites de cette formule sont fort peu nombreuses. Il s'agit ici d'une notion plus vaste, plus profonde, celle qui recouvre le mieux sans doute l'idée même d'une Communauté. L'obstacle pratique à l'assimilation de ce principe est évidemment que le budget communautaire a, quasi exclusivement pour le moment, servi à l'agriculture, donc profité aux Pays-Bas et à la France surtout. Il n'en reste pas moins que l'approche britannique de l'équilibre des charges et des avantages, qui conduit inéluctablement au "juste retour", est absolument contraire à la philosophie même de la Communauté. " Nous sommes prêts à payer ce que vous pourrez démontrerperdre du fait de notre entrée dans le Marché Commun", dit-on à Londres. C'est là une thèse inadmissible, et le tort de la France, même si la remarque se voulait une boutade, est d'avoir précisé que les 3% britanniques ne couvratent même pas la part de l'Angleterre dans les frais fixes de la CEE. Cela est vrai sans doute, mais ressort de l'hérésie. G. Rippon a évidemment saisi la balle au bond: d'accord, a t-il dit, calculons que nous coûtons, donc ce que nous devons payer. Moyennant quoi, si on suivait cette orientation, il n'y aurait plus qu'à renationaliser les dépenses et à faire verser à chacun, au prorata de son PNB, les charges découlant des bâtiments européens et des salaires des fonctionnaires.

De l'analyse des principes européens, il devra donc ressortir:

1°- que <u>les avantages et les charges ne se calculent pas à court terme. La Communauté est une Communauté d'intérêt, globale, permanente et en devenir.</u>

2° que le système des ressources propres implique dès la 1° année de la période de transition des versements par les candidats au budget européen au titre des trois composantes de ces ressources.

3°- que la préférence communautaire oblige les nouveaux membres à verser dès la première année l'intégralité des prélèvements, un montant des droits de douane et un pourcentage de clef budgétaire qui ne soient pas seulement symboliques. Si ces trois principes sont respectés, et que l'on avantage la Grande Bretagne dans toute la mesure du possible, le pourcentage de contribution la première année ne peut en aucun cas être inférieur à 7,5 - 8%.

Deux autres principes seront à débattre, qui ont trait au montant de la contribution anglaise la 5ème année (éventuellement, en cas d'adoption de "correctifs" ultérieurs, la 8ème année). et à l'évolution de cette contribution. Le point d'arrivée, chacun le situe au bout de 5 ans à 20% environ. Il reste donc à assurer que le montant de la contribution la 1ère année, puis le processus de progression, permettent effectivement la pleine adoption du système financier sans accident de parcours. De l'avis des experts il ne faudrait pas que, d'une année à l'autre, le saut de la contribution anglaise soit supérieur à \$ 100 millions (c'est-à-dire une hausse de près de 3%). Tels seront les thèmes discutés par les suppléants des Sept d'ici Mai, puis par les Ministres.

MM. Rippon et Schumann se sont en effet entendus pour tenir durant ce mois de Mai plusieurs jours de négociations. Voilà qui confirme bien que la Communauté et la Grande Bretagne ont trouvé un "terrain de négociation" acceptable et qu'ils entendent l'explorer à fond. De part, et d'autre, pn a d'ailleurs tenu à "calmer" les négociations. "Nous sommes en avance sur le calendrier, a affirmé G. Riffon, et quoiqu'on en dise, nous avons déjà accompli un travail considérable". Le Ministre britannique a également manifesté une plus grande souplesse sur l'époque de la "fin" des négociations. Jusqu'ici, selon Londres, il fallait en avoir terminé pour l'essentiel avant le 30 juin. A présent on se défend d'avoir jamais parlé de date précise et on évoque "le milieu de l'été" pour épuiser les difficultés principales. De son côté, le Ministre français a souligné que tous veulent terminer la négociation le plus vite possible, mais qu'il n'est pas souhaitable de créer "une atmosphère de pression peu compatible avec l'esprit de la négociation".

Cette volonté de détente s'est également manifestée à propos du sucre du Commonwealth et des produits laitiers de Nouvelle Zélande. Les Six ne sont pas d'accord entre eux et ils le sont encore moins avec les Anglais. Pour tant MM. Rippon et Schumann ont essentiellement tenu à mettre en évidence qu'il y avait accord sur le principe de mesures dérogatoires pour les pays en voie de développement producteurs de sucre, et pour les exportation de beurre et de fromage de Nouvelle Zélande. Bien sûr, il reste à préciser les modalités d'application de ce principe dérogatoire, et ce ne sera pas une mince tâche.

En ce qui concerne le sucre, il ya opposition entre ceux qui veulent maintenir, en volume, au-delà de la période de transition, les exportations de sucre des pays en développement du Commonwealth et la France qui veut obtenir une réduction progressive des quantités importées en assurant cependant à ces pays les mêmes recettes (par une augmentation des prix). En fait, ce que veut la France, c'est obtenir surtout la certitude qu'à-près 1975 le Règlement du marché commun du sucre (dans une période provisoire pour le moment) fera bien jouer, comme toutes les organisations de marché, la concurrence entre les producteurs des Six.

En ce qui concerne les produits laitiers, la France entend que les avantages de la Nouvelle Zélande prennent fin au terme de la période de transition de cinq ans. Elle fait valoir que la situation des petits producteurs de lait du Marché Commun n'est pas brillante au point qu'on accorde des préférences permanentes à des pays riches. Les Anglais, et certains de leurs supporters dans la CEE, n'envisagent pas d'exception permanente, mais un "régime préférentiel continu soumis à révision". Il y a certes une nuance, mais il reste que les préférences resteraient en place longtemps après la fin de la période transitoire.

La négociation entre les Six et la Grande Bretagne entre dans une nouvelle phase, apparemment plus calme et marquée d'un certain réalisme. Bien sûr, les difficultés n'en sont pas supprimées pour autant. Mais, dans une affaire de cette importance, le succès dépend souvent de méthodes et de procédures. Au-delà des trois problèmes qui viennent d'être répertoriés, la France a rappelé que doivent être discutés les problèmes économiques, financiers et monétaires de la Grande Bretagne. Les Six en parleront le 30 Mars.

LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL

LES RELATIONS MARCHE COMMUN-ETATS-UNIS.— En prévision du voyage que Franco Maria Malfatti doit effectuer début avril aux Etats-Unis, les Ministres des Affaires Etrangères ont eu, à l'occasion d'un discret déjeuner, une conversation de trois heures la semaine dernière à Bruxelles sur les problèmes CEE-USA. Les rapports entre les deux rives de l'Atlantique ne sont pas, on le sait, à leur zénith. Les Ministres ont pu constater qu'il existait une hostilité croissante de certains milieux américains, notamment dans l'Administration, au développement des politiques communautaires. Ils ont également recensé les "points de friction" qui existent actuellement dans les domaines agricoles et commercial. Pour les Six, il s'agit avant tout d'une mauvaise compréhension par les responsables américains des données communautaires, et souvent simplement d'une mauvaise information.

Aussi la Communauté - comme on le souhaitait d'ailleurs à Washington - a-t-elle décidé d'étoffer sa délégation permanente aux Etats-Unis. Il ne pouvait évidemment s'agir de transformer, pour des raisons institutionnelles, la délégation communautaire en véritable ambassade, encore que certains aient pu le souhaiter. Il est entendu que le chef de la délégation devra être un fonctionnaire du plus haut niveau, un Directeur général dans la hiérarchie de la Commission. Dans son principe, l'idée (mieux informer les Etats-Unis) est excellente. Mais la matérialisation que s'apprête à lui donner la Commission est peu conforme à l'idée de départ. Pour satisfaire un désir exprimé par le Ministère italien des Affaires Etrangères - et étant entendu que, dans le fragile équilibre des responsabilités à la Commission, le poste doit revenir à l'Italie - un des douze ambassadeurs de l'Italie à travers le monde, en l'occurence M. Mazio, ambassadeur auprès du Gouvernement belge, sera nommé Directeur Général à la Commission. Une fois nommé, M. Mazio ira occuper le poste à Washington.

Ce tour de passe-passe appelle quelques remarques. Aussi qualifié que soit M. Mazio (qui doit prendre sa retraite dans un an), il n'est certainement pas au fait des problèmes européens. Or tel était justement le but recherché. Par ailleurs, et c'est sans doute plus grave pour la première fois, la Commission accepte de se voir imposer la nomination d'un fonctionnaire par un des Gouvernements de la Communauté. Michel Debré, Premier Ministre à l'époque, s'était vu opposer une fin de non recevoir par la Commission Hallstein pour une demande du même ordre. Le précédent créé par l'affaire Mazio pourra être invoqué à l'avenir. Il n'est pas moins clair enfin que, devenu ou non Directeur Général à la Commission, M. Mazio restera avant tout ambassadeur. Si certains, par exemple en France, avaient voulu éviter les questions institutionnelles, ils ont certainement trouvé là la solution la plus ambigue possible. Rien n'est encore définitif. Mais apparemment, comme la décision revient maintenant à la Commission, c'est bien M. Mazio qui aura le poste de Washington.

Les Ministres des Affaires Etrangères ont également évoqué les demandes officieuses, mais répétées, des Etats-Unis visant
l'ouverture de négociations internationales après la conclusion de
la négociation d'élargissement. Washington veut obtenir des contreparties à la création de la vaste zone préférentielle européenne qui
découlerait de l'adhésion des candidats et des accords spéciaux conclus avec des pays comme la Suède, la Suisse, l'Autriche, etc. Les
Etats membres, en tout cas la majorité d'entre eux, ne veulent, pour
le moment, prendre aucun engagement précis à cet égard. Le Président
Malfatti n'a d'ailleurs reçu aucun mandat à cet effet. Il reste cependant que les Six reconnaissent qu'après l'élargissement, et en raison
même de l'existence du GATT, il pourrait éventuellement être nécessaire de procéder à certains aménagements des rapports économiques entre
les Etats-Unis et le Marché Commun. Mais la Communauté ne va pas audelà de cette indication, d'ailleurs de simple bon sens.

MISE EN APPLICATION DES PREFERENCES GENERALISEES.— La Commission vient d'adresser au Conseil (qui doit en débattre le 30 mars) une communication sur la mise en applicationn de l'offre de la CEE en matière de préférences généralisées à octroyer aux exportations d'articles manufacturés et de produits semi-finis des pays en voie de développement. Elle suggère notamment que, sans attendre les Etats-Unis (où une décision ne sera prise, au mieux, que dans un an), la Communauté mette en oeuvre les préférences le 1er juillet prochain. Il s'agirait toutefois d'un objectif lié à la conclusion des discussions engagées au GATT à propos de la clause de la nation la plus favorisée.

Dans cette communication, la Commission précise les différents éléments de l'offre communautaire et propose au Conseil d'approuver les diverses solutions retenues pour leur mise en application. Elle fixe, d'une part le traitement préférentiel qui sera accordé aux produits agricoles transformés et, d'autre part, les différentes modalités du traitement préférentiel en faveur des produits semi-finis et manufacturés industriels. En ce qui concerne cette seconde catégorie, il convient de rappeler que l'offre de la Communauté est fondée sur trois éléments essentiels: franchise tarifaire, plafonnement des importations préférentielles et "couverture" de tous les produits industriels sans exception. Il faut noter, en particulier, que la Communauté a inclus dans son offre, selon des modalités appropriées, les textiles, secteur auquel les pays en voie de développement attachent une très grande importance.

Le plafond global ouvert pour les importations préférentielles de produits semi-finis et manufacturés en provenance des pays en voie de développement membres du Groupe des "77" de la CNUCED, est de l'ordre de 1 milliard. Ce montant correspond au double des importations en provenance de ces pays dans la CEE. Pour le moment, afin d'aboutir à une mise en place rapide du système des préférences généralisées, la Commission est d'avis qu'il faut s'en tenir au groupe des "77" auquel n'appartiennent pas, pour diverses raisons, notamment politiques, des pays comme Cuba, ou Israël, la Grèce, la Turquie ou l'Espagne. Mais une discussion aura lieu entre les Six à ce sujet le 30 mars. De même, un autre point capital soulève certaines divergences entre les Etats membres : comment se répartiront les contingents communautaires ?

COLLOQUE DE LA COMMISSION ET DES CHAMBRES DE COMMERCE.— Une réunion des membres de la Commission et des représentants de la Conférence Permanente des Chambres de Commerce et d'Industrie de la CEE s'est tenue la semaine dernière à Bruxelles. Les participants ont essentiellement examiné le développement actuel des relations entre la Communauté et les Etats-Unis. Ont également été évoqués la politique d'association de la CEE, le système des préférences généralisées, les problèmes du GATT. La politique industrielle et l'Union économique et monétaire ont aussi été des thèmes de discussions. Enfin, les participants se sont attachés au problème de l'harmonisation fiscale.

LA CONJONCTURE EUROPEENNE. - L'évolution de l'activité économique dans la Communauté s'est révélée assez hésitante durant les derniers mois. En Allemagne, la production industrielle s'est stabilisée depuis plusieurs mois à un niveau élevé; les efforts déployés pour réduire les stocks de matières premières et de demi-produits ont joué un rôle important, mais le phénomène est dû en partie aussi au ralentissement des entrées en commandes de certains produits finis. Aux Pays-Bas, les progrès de la production industrielle sont restés assez limités, par suite notamment des goulots d'étranglement existant dans de nombreux secteurs. En revanche, le développement de la production s'est accéléré en Belgique, probablement sous l'effet de la tendance plus ferme de la consommation privée, dont l'incidence a été d'autant plus rapide que les stocks étaient tombés à un niveau relativement bas. En France, la vive expansion de la consommation privée a entrainé une notable accélération de la production dans les secteurs produisant des biens de consommation. Depuis peu, une reprise est observée en Italie; toutefois le degré d'utilisation des capacités restant peu élevé, le niveau de la production industrielle atteint au printemps 1979 n'a guère été dépassé. Un léger redressement a également été enregistré au Luxembourg.

En fonction de cette évolution, la tendance à une <u>légère augmentation du chômage</u> s'est poursuivie depuis la fin 1970. De plus, un accroissement sensible du nombre de chômeurs partiels s'est manifesté dès l'été 1970 dans certains pays membres. Tel est, en particulier, le cas de l'Allemagne où l'on enregistrait 64.000 chômeurs partiels à la mi-janvier 1971 en même temps que le nombre d'emplois vacants a encore diminué en tendance. Cette diminution s'observe également depuis peu dans d'autres pays de la CEE. En France, les difficultés rencontrées pour intégrer les chômeurs dans le processus de production ont apparemment persisté; le nombre de demandes d'emplois a continué d'augmenter tandis que celui d'offres d'emploi non satisfaites marquait un accroissement sensible en janvier 1971.

Dans tous les Etats membres a été enregistrée au début de l'année une <u>forte augmentation des prix</u> à la consommation. En Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg, ce mouvement a résulté en grande partie des modifications de la fiscalité indirecte. Mais les tendances à la hausse ne se sont pas modérées, et sans que ce facteur entre en compte, en Allemagne, en France et en Italie. Cette tendance ascendante dans l'ensemble de la CEE va se poursuivre plusieurs mois.

La tendance à la <u>détérioration de la balance commerciale</u> de la Communauté à l'égard des pays tiers parait s'être poursuivie depuis la fin de 1970. Les importations ont montré un peu plus de dynamisme au cours des derniers mois tandis que les exportations ont continué à être freinées par le ralentissement de la demande de la plupart des pays industriels clients de la CEE. Les exportations vers les USA ont sans doute encore augmenté sensiblement, mais les ventes aux pays de l'AELE accusent une stagnation plus ou moins prononcée. A l'exception de l'Italie, tous les pays de la Communauté ont enregistré au quatrième trimestre 1970 une expansion nettement accélérée de la <u>consommation privée</u>. Quant aux <u>salaires</u> durant la même période, ils ont encore sensiblement augmenté dans les industries.

LA REUNION DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE.— C'est une session "historique" qu'ont tenu, les 22 et 23 mars à Bruxelles les Ministres de l'Agriculture. Historique peut-être parce que, pour la première fois, les mesures de réformes et de modernisation de l'agriculture européenne devaient y trouver un début de concrétisation, mais surtout parce que cette réunion devait être accompagnée d'une énorme manifestation paysanne dans les rues de Bruxelles où l'on attendait 50.000 agriculteurs environ, venus réclamer le relèvement du niveau des prix européens.

Le Conseil, par mesure de sécurité, avait même déménagé du Palais des Congrès, siège habituel des sessions ministérielles, dans le bâtiment dit "Charlemagne" où se tiennent habituellement les conférences de la négociation d'adhésion. Comme l'indique son nom, le Palais des Congrès est réservé à de multiples congrès, et pas seulement au Conseil des Six. Le gouvernement belge, avec le grand libéralisme qui le caractérise, n'a donc pas vu d'inconvénient à ce que les organisations agricoles des Six louent les étages inférieurs du Palais pour y réunir 1600 délégués en un meeting extraordinaire. Dans ces conditions, le Conseil a jugé plus sage de quitter son port d'attache. Les approches du batiment Charlemagne étaient d'ailleurs soigneusement quadrillés par la police bruxelloise. Ainsi l'Europe entre-t-elle, au rythme des revendications paysannes, dans l'ère "politique".

Quant aux débats ministériels eux-mêmes, ils promettaient d'être particulièrement difficiles tant sur les structures (à propos desquelles le point délicat est le financement) que sur les prix (à propos desquels les intérêts des Etats membres sont extrêmement divergents et très "étalés" en pourcentage). Avant l'ouverture de la réunion, on envisageait, éventuellement, la poursuite des travaux dans l'aprèsmide du 23 et, s'il le fallait, la convocation d'une nouvelle réunion avant la fin du mois.

UN PROGRAMME EXPERIMENTAL DE CONSTRUCTIONS.— La Commission a décidé d'octroyer un crédit d'Uc 10 millions en vue de la réalisation de la première tranche du septième programme de construction de logements pour les travailleurs de la CECA. Le total du financement communautaire pour ce programme atteindra Uc 20 millions.

Ce septième programme est jumelé à un programme expérimental de constructions consistant dans la recherche de procédés nouveaux et industrialisés tendant à améliorer la productivité et à réduire le coût des travaux tant de construction que de modernisation des logements. Les industries CECA disposent en effet d'un important parc de logement datant d'avant 1939. La moitié des travailleurs habitent aujourd'hui encore dans des logements dépourvus et de sanitaires et de chauffage central. L'amélioration du logement dans la Communauté nécessitera donc pendant de longues années la modernisation de quelque 750.000 constructions par an. Or les aspects techniques, financiers, sociaux et opérationnels de cette action, très différents de ceux de la construction neuve, n'ont pas fait l'objet de recherches systématiques. Le programme expérimental est destiné à combler cette lacune.

NOUVEAUX CONTRATS POUR LES CHERCHEURS.— Un accord sur le statut du personnel scientifique du Centre Commun de Recherche a été conclu entre la Commission et les représentants de ce personnel dans le cadre de la réorganisation du Centre. Cet accord, pour donner une plus grande mobilité au personnel en cause, prévoit l'établissement de contrats de durée déterminée pour les chercheurs des grades A et B (5 ans), et de contrats de durée indéterminée pour les agents dus grades C et D ainsi que les agents locaux et les auxiliaires.

Les droits acquis ne seront cependant pas touchés. A cet effet il est prévu la possibilité d'un départ volontaire pour raisons de service, avec le versement d'un indemnité sur la base des dispositions de l'article 50 de l'actuel statut des fonctionnaires européens.

L'AFFAIRE DU CONTROLE DE L'AIEA.— Le Comité des garanties de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) a achevé l'examen du texte des accords à conclure avec les Etats non dotés d'armes atomiques, mais signataires du Traité de non prolifération (TNP), texte qui doit être prochainement approuvé par le Conseil des Gouverneurs de l'Agence.

Pour la Communauté, un problème va donc se poser à nouveau et avec urgence : celui du mandat de négociation que la Commission a demandé au Conseil il y a plus d'un an déjà, mais sur lequel les Etats membres n'ont toujours pas pu se mettre d'accord. Les cinq pays membres signataires du TNP souhaitent en effet obtenir de la part de l'Agence de Vienne un accord en vertu duquel celle-ci aurait seulement la possibilité de vérifier l'efficacité du système de contrôle mis sur pied par Euratom. Lors de la signature, ces pays avaient fait dépendre leur accord de la conclusion d'un tel contrat leur évitant un double contrôle, à la fois de l'AIEA et d'Euratom - d'autant plus que parmi les systèmes de contrôle international des matières fissiles, celui d'Euratom est le seul à être reconnu comme sûr et à avoir déjà fait ses preuves, notamment dans le cadre des accords de coopération nucléaire, avec les Etats-Unis en particulier. La position spécifique de la France, puissance nucléaire

mais non signataire du TNP, n'a pas permis jusqu'à présent un accord à Six sur le mandat de négociation. La France redoute en effet, en acceptant la vérification du contrôle d'Euratom - auquel elle s'est toujours soumise de bon gré pour ce qui concerne le secteur civile de son activité nucléaire - de tomber indirectement sous un contrôle de l'AIEA. Or, dans une telle hypothèse, elle se considèrerait comme discriminée par rapport aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne et à l'URSS.

EUROFLASH

EUROFLASH

- P. 14 ASSURANCES <u>Belgique</u>: Les accords RELIANCE FIRE & ACCIDENT INSURANCE/BELGE D'ASSURANCES L'ETOILE <u>Grande-Bretagne</u>: NED. REASSURANTIE GROEP ouvre une succursale à Londres <u>Pays-Bas</u>: Une filiale de courtage d'assurances pour HEINEKENS.
- P. 14 AUTOMOBILE <u>Allemagne</u> : Les accords WINGARD Ltd/HANS ROMER LE-DERWARENFABRIK - <u>Autriche</u> : GRÄF & STIFT AUTOMOBILFABRIKS passe sous le contrôle de MAN - <u>Congo</u> : CEGEAC se défait de ses filiales de Kinshasa - <u>Suisse</u> : Apports de DAIMLER-BENZ à son holding de Zurich.
- P. 15 BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS Allemagne : TERRATRUST s'installe à Mülheim Belgique : Association germano-belge-luxembourgeoise dans INDUSTRIELLE & COMMERCIALE BELGE DE MATERIAUX France : SUMMERIC (FRANCE) est à capital australien ; MARBRES DU BOULONNAIS reçoit le contrôle de MARBRES FRANCAIS ; MAISONS PHENIX reprend le Département "Alskanor" d'ALSETEX ; Les projets de CIVILE IMMOBILIERE PASSY-KENNEDY ; Création de L'ENTREPRISE DE REVETEMENTS Grande-Bretagne : BOS KALIS prend le contrôle indirect de l'ABERDEEN CONSTRUCTION GROUP ; JACQUES FOURNET ouvre une succursale indirecte à Londres.
- P. 17 CAOUTCHOUC <u>Espagne</u> : METZELER élargit son contrôle sur sa filiale de Barcelone <u>Grande-Bretagne</u> : FILLATTICE SpA s'installe à Leicester.
- P. 18 CHAUSSURE <u>Allemagne</u>: MANUFACTURE FRANCAISE DE CHAUSSURES développe sa filiale de Sarrebrücken.
- P. 18 CHIMIE Allemagne : HUGO STINNES reprend une filiale à KLOCKNER & C°; Concentration au profit de MESSER GRIESHEIM Belgique : Création de GAZ & TECHNIQUE Italie : WILSON CARBON ITALIA est filiale de CONTINENTAL ORE ; SYNTEX ouvre une succursale indirecte à Milan Cormano -
- P. 20 COMMERCE <u>France</u> : Création du Groupement PROMOJAPON <u>Grande-Bretagne</u> : J. & H. INTERNATIONAL (EUROPE) ouvre une succursale à Londres
- P. 20 CONSEIL & ORGANISATION <u>France</u>: Deux filiales pour COOPERS & LY-BRAND.
- P. 21 CONSTRUCTION AERONAUTIQUE <u>Espagne</u>: Les accords SNECMA/ENMASA.

 <u>France</u>: Association franco-allemande dans EUROPEENNE D'ETUDES POUR
 LE FINANCEMENT D'AIRBUS.

- P. 21 CONSTRUCTION ELECTRIQUE Allemagne: ROTAFLEX (GREAT BRITAIN) prend le contrôle de son affiliée INTERLUMEN France: THOMSON-HOUSTON devient majoritaire dans CONTINENTALE EDISON Italie: GENERALE CONTATORI et OFFICINE GALILEO passent sous le contrôle d'AEG TELEFUNKEN; STATOMAT est filiale de FICKERT SPEZIALMAS-CHINEN; et KAVO ITALIA de KALTENBACH & VOIGT; FINMECCANICA devient majoritaire dans ANSALDO SAN GIORGIO Luxembourg: Une filiale de portefeuille pour LEROY-SOMER Suisse: TRINDEL s'installe à Genève.
- P. 24 CONSTRUCTION MECANIQUE Allemagne : BIRMINGHAM SMALL ARMS ferme une filiale à Düsseldorf ; STRABAG-BAU prend le contrôle de HUBERT ZETTELMEYER MASCHINENFABRIK Belgique : PIV-BELGIUM est à capital allemand ; AIR INDUSTRIE ferme sa succursale de Bruxelles France : MAKITA FRANCE est à capital japonais ; Rapprochement SILOR/ESSEL Grande-Bretagne : ERWIN KAMPF MASCHINENFABRIK s'installe à Alton/Hents.; INGERSOLL MASCHINEN & WERKZEUGE ouvre une succursale à Coventry , et J. GARNIER & CIE à Londres Pays-Bas : MASCHINENFABRIK STROMAG transforme en filiale sa succursale d'Oegstgeest Suisse : PAUL OTT s'installe à Bâle ; WERNER MANGOLD est à capital allemand .
- P. 27 EDITION <u>France</u>: Négociations LE PROVENCAL/LE NOUVEAU MERIDIO-NAL - <u>Italie</u>: Concentration au profit de GIANGIACOMO FELTRINELLI EDITORE.
- P. 27 ELECTRONIQUE : Allemagne : FERRANTI s'installe à Offenbach ; et GENE-RAL AUTOMATION à Francfort Belgique : RCA Ltd ouvre une succursale à Bruxelles ; TRANSITRON ELECTRONIC ferme sa succursale de Bruxelles; France : Association américano-anglo-suisse dans ELECTRO VIDEO RECORDING ; GENERALE DE RADIOLOGIE prend le contrôle d'ALEXANDRE & CIE et négocie celui de THOMSON MEDICAL TELCO USA : GENERALE DE RADIOLOGIE prend le contrôle de KELEKET-C.G.R.
- P. 29 ENGINEERING <u>France</u>: ENGICO FRANCE est à capital italien; INTER-STATIK ferme sa filiale de Paris.
- P. 29 FINANCE <u>Belgique</u>: EUROCARD est fondée par SOVAC; Dissolution de SABELFIN <u>France</u>: SUEZ se donne une filiale de participations étrangères; Créations de ABEILLE VIE & CIE et de CREDIT-PLACEMENTS <u>Luxembourg</u>: COMPASS FINANCE est à capital américain.
- P. 31 INDUSTRIE ALIMENTAIRE: Allemagne: KIEL-FROST passe sous le contrôle de "NORDSEE" DEUTSCHE HOCHSERFISCHEREI; Une concentration donne naissance à HACKER-PSCHORR France: Les apports de NUTROP et de FECULERIES & GLUCOSERIES DE CHALON-SUR-SAONE à TIPIAK; BOV-IMPORT est à capital canadien; LEBAUDY-SOMMER reprend les actifs industriels d'UNION SUCRIERE; Négociations RIZERIES INDOCHINOISES/UNIPOL Italie: CLAUDEL ITALIA appartient à URSINA FRANCK -

- P. 33 METALLURGIE <u>Italie</u> : COMPTOIR LYON ALEMAND s'installe à Milan ; <u>Grande-Bretagne</u> : OTTO DURR s'installe à Leamington Spa/Warwicks. -Pays-Bas : NED. ASSEMBLAGE KOMBINATIE appartient à HUNTER DOUGLAS.
- P. 34 MINES Belgique : FALCOMBRIDGE NICKEL MINES s'installe à Bruxelles; France : Association SALINS DU MIDI/GEOSEL MANOSQUE dans GISEL PASSAIRE - Italie : Deux filiales pour MINERARIA DI ROMA
- P. 35 PAPIER <u>Grande-Bretagne</u> : PAPETERIES BOLLORE s'installe à Londres; Italie : PICKHARDT & SIEBERT s'installe à Milan.
- P. 35 PETROLE <u>Italie</u> : ESPANOLA DE PETROLEOS s'installe à Milan , comme ANTARGAZ Pays-Bas : EUROMIN passe sous le contrôle de MABANAFT.
- P. 36 PHARMACIE France : RIKER LABORATORIES fusionne deux filiales.
- P. 36 PUBLICITE Belgique: SAFEWAY est à capital suisse.
- P. 37 TABAC Grande-Bretagne : DOUWE EGBERTS s'installe à Londres.
- P. 37 TEXTILES Allemagne: VAN RAALTE ITALIANA s'installe à Düsseldorf; CARRINGTON VIYELLA ferme une filiale à Kaiserlautern France: JOHN JARDINE LTD se défait de sa filiale de Calais; Les apports de ETS ALBERT MASUREL à CONSORTIUM GENERAL TEXTILE Grande-Bretagne: LEVI-STRAUSS & C° EUROPE ouvre une succursale à Croydon Italie: Nouvelle filiale pour GIOVANNI BASSETTI Pays-Bas: Rapprochement BLADELSE-CONFECTIE ATELIERS/TEXENA CONFECTIE ATELIERS.
- P. 39 TRANSPORTS Allemagne : MONTANA VERWALTUNGS passe sous le contrôle de HUGO STINNES France : Deux nouvelles succursales pour SEA-LAND SERVICES ; Association franco-anglaise dans BRIT EUROPEAN TRANSPORT (FRANCE) ; Les accords U.T.A./GHANA AIRWAYS Grande-Bretagne : BRAAMS INTERNATIONAL TRANSPORTEN s'installe à Londres, et HOLLAND TRUCKING à Felixtowe.
- P. 40 DIVERS France : AZUR BOIS (négoce de bois) est filiale de WILH. WERHAHN.

ASSURANCES

(605/14) Créé en 1967 pour reprendre les activités de réassurances des compagnies d'Amsterdam ALGEMEENE HERVERZEKERING MIJ. N.V. et UNIVERSEELE REASSURANTIE MIJ. N.V. (cf. N° 414 p. 21), le NEDER-LANDSE REASSURANTIE GROEP N.V. (capital de Fl. 25 millions) a ouvert à Londres une succursale dirigée par MM. K.M. Dublon, A.V. Spain, K.W. Haddon, P. J.H. Green et G.A. Bateman.

Animé par MM. Jan L. Pierson (président), J. Van der Velden (vice-président), Fabio Padoa (administrateur délégué du groupe ASSICURAZIONI GENERALI DI TRIESTE & VENEZIA - cf. N° 590 p. 39) et Cornelius L.N. Foek, le groupe néerlandais, dont les encaissements annuels de primes atteignent Fl. 270 millions, avait déjà le contrôle au Royaume-Uni de la compagnie LONDON REINSURANCE C° Ltd,où le groupe ASSICURAZIONI GENERAL est minoritaire (cf. N° 189 p. 17). Il a également des filiales ou succursales à Paris, Tel Aviv, Philadelphie et Kaapstad/Afrique du Sud.

(605/14) Un accord conclu entre les compagnies de Tunbridge Wells/Kent RELIANCE FIRE & ACCIDENT INSURANCE CORP. Ltd (groupe RELIANCE MUTUAL INSURANCE Sty. Ltd de Tunbridge Wells) et de Bruxelles SA BELGE D'ASSURANCES L'ETOILE fait de la seconde le représentant en Belgique de la première.

Le groupe brassicole d'Amsterdam HEINEKEN'S BIER-BROUWERIJ MIJ. N.V. (cf. N° 604 p. 32) a diversifié ses intérêts en créant à Amsterdam la firme de courtage d'assurances HEINEKEN ASSURANTIE BEMIDDELING N.V. (capital de Fl. 50.000), où il a pour associéesa filiale de portefeuille N.V. GEMEEN-NCHAPPLIJK BEZIT HEINEKEN'S BROUWERIJEN NEDERLAND N.V.

AUTOMOBILE

LER-BENZ AG de Stuttgart (cf. N° 598 p. 19) a apporté le contrôle de sa filiale MER-CEDES BENZ DO BRASIL SA (Sao Bernardo do Campo) à sa filiale de portefeuille de Zurich DAIMLER-BENZ HOLDING AG (cf. N° 589 p. 18), qui a porté en conséquence son capital à FS 85 millions.

(605/15) Le groupe britannique d'accessoires de sécurité pour l'automobile (ceintures notamment) WINGARD Ltd de Chichester/Sussex (cf. N° 590 p. 18) a conclu en République Fédérale avec son homologue HANS RÖMER LEDER-WARENFABRIK de Neu Elm (cf. N° 560 p. 18) un accord aux termes duquel sa propre filiale de vente de Stuttgart, WINGARD-SICHERHEITSGURTE GmbH (cf. N° 482 p. 18), commercialisera désormais aussi les ceintures "Römer".

A cet effet, l'affaire a été transformée en ROMER-WINGARD-AUTOGURTE GmbH (Einsingen) et son capital porté à DM 426.000, tandis que sa direction est maintenant assurée par MM. Richard Römer, J.X. Mckerchar, A. Starkey et W. Czernakowski.

(605/15) Coiffée par le groupe G.H.H.-GUTEHOFFNUNGS-HÜTTE AKTIENVEREIN (Nürnberg), la compagnie de mécanique lourde M.A.N.-MASCHINENFABRIK AUGSBURG-NÜRNBERG AG d'Augsburg (cf. N° 599 p. 23) s'est assurée à Vienne le contrôle indirect à 90 % de la plus vieille entreprise autrichienne de véhicules utilitaires et de carrossage, GRÄF & STIFT AUTOMOBILFABRIKS AG (cf. N° 590 p. 17)

.. Celle-ci, qui produit notamment des autocars sous licence du groupe de Cologne KLOCKNER-HUMBOLDT-DEUTZ AG,a en effet été reprise à la famille Gräf par la société de mécanique lourde OAF-ÖSTERREICHISCHE AUTOMOBILFABRIKS AG de Vienne (cf. N° 579 p. 26), filiale à 56,5 % de MAN à travers la compagnie de portefeuille de Vaduz-Liechtenstein MAHA-MASCHINENHANDELS AG.

L'entreprise de négoce automobile et pièces détachées CEGEAC SA de Bruxelles, membre du groupe C.C.C.I.-CIE DU CONGO POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE SA (cf. Nos 432 p. 25 et 603 p. 29), a cédé à l'entreprise publique STE CONGOLAISE DE GESTION & DE FINANCEMENT SA (Kinshasa) le contrôle à 70% de ses filiales locales CEGEACONGO Sarl et COGETAK Sarl.

Elle reste cependant présente dans le pays avec ses filiales ou affiliées POIDS LOURDS D'AFRIQUE-P. L. A. Sarl, SODIMAT Sarl, CHANICO Sarl, IMMOTAC Sarl et STE AUXILIAIRE IMMOBILIERE-AUXIMMO Sarl (cf. N° 406 p. 35).

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

hydrauliques et portuaires BOS KALIS WESTMINSTER DREDGING GROUP N.V. de Sliedrecht (cf. N° 603 p. 13) a renforcé ses intérêts au Royaume-Uni où sa filiale de Londres WESTMINSTER DREDGING GROUP LTD (cf. N° 541 p. 17) a acquis, au prix de £ 250.000, de l'ABERDEEN CONSTRUCTION GROUP Ltd (Aberdeen/Scotland) son contrôle sur la firme de forages et extractions de carrières ROCK FALL C° Ltd (Glasgow), qui occupe 140 personnes.

- (605/16) La compagnie immobilière JACQUES FOURNET SA de Paris a renforcé son implantation à l'étranger des bureaux à Bruxelles, Gand, La Haye et Francfort en dotant sa filiale espagnole JACQUES FOURNET-IMMOBILIARIA SA (Palma de Majorque) d'une succursale à Londres, placée sous la direction de M. Richard R.S. Swan.
- (605/16) L'entreprise australienne de promotion et construction immobilière SUMMERIC HOLDINGS PTY LTD (Sydney) a installé une filiale à Paris, SUMMERIC (FRANCE) SA (capital de F. 100.000), que préside Mme Catherine Brown.
- (605/16) Filiale à 60 % de la SA DE MERBES-SPRIMONT (Bruxelles) et affiliée à la STE FINANCIERE & IMMOBILIERE FRANCO-AFRICAINE SA (Paris), l'entreprise française d'exploitation de carrières et marbres SA DES MARBRES DU BOULONNAIS (Hydrequent-Rinxent/Pas-de-Calais) a reçu de ces deux sociétés leurs participations respectives (75% et 17,7%) dans la société LES MARBRES FRANCAIS SA (Paris) et a porté en conséquence son capital à F. 4,875 millions.
- (605/16) Des intérêts luxembourgeois (68,8%), portés notamment par M. Albert Bamberg, allemands (16,6%), portés par M. Lorenz Hein, et belges (14,6%), portés notamment par la compagnie THEODOR OHL Sprl (Diez/Lahn), ont donné naissance à l'entreprise de matériaux de construction STE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE BELGE DE MATERIAUX I.C.M. SA (Arlon) au capital de FB 3 millions, que préside M. Lorenz Hein.
- (605/16) ... Filiale commune à Paris du promoteur immobilier NEUE HEIMAT GEMEINNUTZIGE WOHNUNGS & SIEDLUNG GmbH de Hambourg (cf. N° 588 p. 40) et de son affiliée (34 %) MANERA SA de Paris (cf. N° 593 p. 40),la STE CIVILE IMMOBILIERE PASSY-KENNEDY a repris au groupe automobile PEUGEOT SA (cf. N° 604 p. 25) un terrain sis à Paris (avenue du Président Kennedy) pour y construire un hôtel de classe internationale, des bureaux et un parking de 1100 places.

La gestion de l'hôtel sera confiée au groupe de New York LOEW'S HOTEL INC., associé à parité depuis juillet 1970 (cf. N° 542 p. 14) à MANERA et à NEUE HEIMAT au sein de la SOPROTEL-STE DE PROMOTION POUR L'INDUSTRIE HOTE-LIERE SA (Paris).

(605/16) La compagnie de gestion immobilière TRUST MIJ. TERRATRUST N.V. de Rotterdam a constitué à Mülheim a.d. Ruhr la société de promotion TERRATRUST GRUNDSTÜCKGESELLSCHAFT mbH (capital de DM 20.000), que dirige M. Ariaan de Vrij (Doorn).

Connue pour ses maisons individuelles préfabriquées, la STE DES MAISONS PHENIX SA de Paris (cf. N° 574 p. 16) a repris à la compagnie ALSETEX-STE ALSACIENNE & D'EXPLOITATION SA (Paris) - où la CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. N° 591 p. 43) est indirectement intéressée pour 33,3 % - son Département de construction industrialisée de maisons individuelles "Alskanor" (cf. N° 541 p. 36). ALSETEX, qui emploie 1250 personnes dans ses usines de Pécigné/Sarthe, Angers/M. & L. et Grenoble, n'exercera plus désormais ses activités que dans deux domaines : armements classiques (notamment explosifs) ; ascenseurs et monte-charge ("Soretex").

MAISONS PHENIX est affiliée pour respectivement 23%, 19,6% et 14% aux groupes CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON (cf. N° 603 p. 24), BANQUE DE L'INDOCHINE SA (cf. N° 603 p. 12) et UFINER-UNION FINANCIERE POUR L'INDUS-TRIE & L'ENERGIE SA (groupe STE LYONNAISE DES EAUX & DE L'ECLAIRAGE SA - cf. N° 576 p. 26). La société a récemment complété son réseau commercial en France en constituant la STE DES MAISONS PHENIX ALSACE SA (Colmar), que préside M. Yves Olry.

Quatre entreprises françaises de revêtements de sols, murs et plafonds se sont associées pour former à Athis-Mons/Essonne L'ENTRE-PRISE DE REVETEMENTS SA (capital de F. 675.000) qui, sous la présidence de M. Jean Tarsiguel, est appelée à reprendre les actifs de la firme de pose de revêtements ETS EUDE SA (Paris), placée depuis peu sous administration judiciaire, et dont elles étaient les principaux fournisseurs.

Il s'agit de SOMMER SA de Paris (cf. N° 554 p. 18), DALAMI-STE DES DALLES & PRODUITS AMIANTES SA de Vernouillet/Yvelines (groupe ETERNIT SA de Paris - cf. N° 596 p. 16), SARLINO-STE INDUSTRIELLE REMOISE DU LINOLEUM SA de Reims (groupe CONTINENTALE LINOLEUM UNION AG de Zurich - cf. N° 540 p. 18 et 586 p. 39) et SUPAE-STE SUD PARISIENNE AUXILIAIRE D'ENTREPRISES SA d'Athis-Mons/Essonne (groupe STE AUXILIAIRE D'ENTREPRISES SA de Paris - cf N° 434 p. 19 et 489 p. 10), cette dernière étant majoritaire.

CAOUT CHOUC

(605/17) Le groupe caoutchoutier et plastique de Munich METZELER AG (cf. N° 601 p. 16) a porté de 58,25 à 70 % son contrôle en Espagne sur sa filiale d'articles de sport et matériels en caoutchouc pour plongée NEMROD METZELER SA de Canovellas/Barcelone (cf. N° 470 p. 18) au capital de Ptas 40 millions.

(605/18) La manufacture italienne de fils, filés, cables, etc... élastiques en caoutchouc naturel ou synthétique FILLATTICE SpA de Muggio/Milano (cf. N° 414 p. 35) a installé à Leicester la société FILLATTICE (G.B.) Ltd (capital de £ 10.000), que dirigent MM. B.J. Newey, A. Menegatto et A. Garbagnati.

La fondatrice est présente en France depuis 1966 (cf. N° 354 p. 31) avec une filiale de vente sous son nom à Lyon (commune avec la CIE FRANCAISE DES FILS ELASTIQUES MODULA SA), et depuis 1967 en République Fédérale avec une filiale à Kerpen-Köln.

CHAUSSURE

(605/18) La MANUFACTURE FRANCAISE DE CHAUSSURES Sarl de St-Pierre Montlimart/M. & L. (cf. N° 557 p. 15) a porté à DM 1,5 million le capital de sa filiale de Sarrebrücken ERAM-SCHUHE GmbH (cf. N° 526 p. 16) pour lui permettre de financer l'extension en République Fédérale d'un réseau commercial qui comportera plus de cent points de vente en 1973.

Créée en 1969, ERAM-SCHUHE a pour associés minoritaires ses sociétés soeurs VYLLAR-SCHUHE GmbH de Sulzbach et CHAUSSURES ERAM SA de Bruxelles - dans laquelle l'UFINEX SA - UNION POUR LE FINANCEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL SA de Paris (cf. N° 597 p. 17) est également intéressée.

CHIMIE

Passée en 1968 sous le contrôle du groupe I.M.C.-INTERNATIONAL MINERALS & CHEMICALS CORP. (Stokie/Ill.) la compagnie de New York CONTINENTAL ORE CORP. (cf. N° 585 p. 41) a créé à Milan, en association avec son affiliée locale CONTINENTALE MINERARIA SpA (minoritaire), la société de vente de produits chimiques de base, engrais, minéraux, combustibles, etc... WILSON CARBON ITALIA SpA (capital de Li. 25 millions), dirigée par M. Gian Bruno Palamenghi.

La filiale de New York WILSON CARBON C° était représentée jusqu'ici à Milan par l'entreprise COMMERCIALE MINERARIA CONTINENTALE Srl (cf. N° 595 p. 22) Ses intérêts dans le négoce pétrolier et charbonnier sont portés en Europe par plusieurs filiales, notamment WILSON CARBON SA de Luxembourg (cf. N° 585 p. 41), WILSON CARBON SA (Lausanne), etc.

(605/19)

A la suite de la cession par le groupe KLOCKNER & C° (Duisburg) de sa filiale de vente en gros d'engrais et produits phytosanitaires KLOCKNER DÜNGER-HANDEL GmbH (Letter üb. Hannover) à la compagnie HUGO STINNES AG (Mülheim/Ruhr), membre du groupe public de Düsseldorf VEBA (cf. N° 598 p. 37), celle-ci transformera cette affaire en STINNES-SIROMEYER AGRARHAN-DEL GmbH.

HUGO STINNES contrôlait déjà dans cette branche la firme d'entreposage de Mannheim M. STROMEYER LAGERHAUSGESELLSCHAFT oHG (cf. N° 548 p. 39). Sa nouvelle filiale dispose de succursales à Berlin, Francfort, Oldenburg, Nuremberg et Castrop-Rauxel et elle a des intérêts dans les firmes d'engrais et tourbes TORFWERK KÖNIGS-MOOR GmbH & C° KG (Neuland), TORFWERK KÖNIGSMOOR GmbH (Holzhausen), EMS-MOOR DÜNGETORF GmbH (Twist), etc.

(605/19) Quatre entreprises belges se sont associées pour former à Molenbeek la société GAZ & TECHNIQUE SA (capital de FB 15 millions) qui, présidée par Mme de Murga du Bois et dirigée par MM. Jean Henckes et Francisco de Murga, a pour objet la production de gaz comprimés, liquéfiés ou dissous.

Il s'agit de STE FINANCIERE & INDUSTRIELLE POUR LA FABRICATION DE L'ACIDE CARBONIQUE PUR & AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES SA de Molenbeek-St-Jean (cf. N° 459 p. 22) avec 46,5%, CIA SA (Schoten), et LES INDUSTRIES CHIMIQUES ANVERSOISES-LCB SA de Schoten (cf. N° 491 p. 20) avec 20% chacune, et LES ETU-DES TECHNIQUES SA (Molenbeek) avec 13,5%.

(605/19)

Filiale à 66,6% du groupe FARBWERKE HOECHST AG (cf. N° 604 p. 38), la compagnie MESSER GRIESHEIM GmbH de Francfort (cf. N° 523 p. 34) a simplifié ses structures en absorbant sa filiale de Munich PECO SCHWEISSMASCHINEN GmbH (anc. MESSER GRIESHEIM INDUSTRIEGAS GmbH de Düsseldorf), dont elle a fait, sous le nom de PECO ELEKTROSCHWEISSTECHNIK, une Division "soudure électrique de précision" réalisant avec 190 employés un chiffre d'affaires annuel de DM 12 millions environ.

Spécialiste de gaz industriels et matériels de soudage, MESSER GRIESHEIM, dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à DM 425 millions, possède de nombreuses filiales sous son nom à l'étranger, notamment à L'Hay -les-Rosss/Val-de-Marne (France), Amsterdam, Londres, Mexico, Bombay et Coire (Suisse). Elle est également intéressée dans les entreprises suisse SCHWEISSTECHNIK AG de Zurich (55%) et autrichienne LEONARC GmbH de Leonstein (26 %).

(605/19) Membre en Italie du groupe SYNTEX CORP. de Panama (cf. N° 541 p. 20) à travers la compagnie NYMCO SpA (Cormano/Milano), la firme de corps gras, glycérine, stéarines, etc... SIALGA-STA ITALO-AMERICANA LAVORAZIONE GRASSI AVENZA SpA (Carrara Avenza) a ouvert à Milan-Cormano une succursale dirigée par M. Alberto Tamburini.

COMMERCE

(605/20) Filiale à Bruxelles de la compagnie de promotion commerciale J. & H. INTERNATIONAL CORP. de Chicago/Ill. (cf. N° 537 p. 17), la société J. & H. INTERNATIONAL (EUROPE) SA a ouvert à Londres une succursale placée sous la direction de M. Alexander Lyons.

Disposant tous trois d'une succursale à Tokyo,les groupes de commerce international de Paris CIE OLIVIER SA (biens de consommation, d'équipement et installations chimiques "clefs en main" - cf. N° 602 p. 19), DENIS FRERES SA (denrées alimentaires tropicales - cf. N° 590 p. 40) et SOFICOMEX-STE FRANCAISE POUR LE COMMERCE EN EXTREME ORIENT SA (produits minéraux, métallurgiques et chimiques, biens d'équipement et de consommation - cf. N° 128 p. 23) ont formé le groupement d'intérêt économique PROMOJAPON (Paris et Tokyo), chargé de promouvoir la commercialisation des produits français au Japon.

SOFICOMEX est filiale à 74 % de la STE MINIERE & METALLURGIQUE DE PENARROYA SA (Paris), membre du groupe ROTHSCHILD SA (cf. N° 599 p. 33).

CONSEIL ET ORGANISATION

(605/20) La compagnie COOPERS & LYBRAND de New York (cf. N° 561 p. 31) a installé deux filiales à Paris. La première, COOPERS & LYBRAND MANAGEMENT CONSULTANTS Sarl (capital de F. 20.000), gérée par MM. David A. Neale et Elias Zomerplaag, a pour objet la prestation de conseils en organisation. La seconde, C. L. CONSEILS Sarl (F. 20.000), se consacrera au conseil en publicité, droit commercial, droit du travail, etc.

La fondatrice était déjà présente en Europe avec notamment des filiales de portefeuille sous son nom à Luxembourg et Berne.

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

Décidée début 1970 (cf. N° 555 p. 27), la création à Paris de la STE EUROPEENNE D'ETUDES POUR LE FINANCEMENT D'AIRBUS Sarl (capital de F. 20.000) est devenue effective. Filiale paritaire de CREDIT LYONNAIS SA (cf. N° 601 p. 36), de la BANQUE FRANCAISE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR SA (cf. N° 580 p. 33), de la B.N.P.-BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. N° 603 p. 30) et de la DRESDNER BANK AG de Francfort (qui a option pour doubler sa participation à 50 %), la nouvelle affaire, que gèrent MM. Jean Peyrelevade et Herbert Meyer, a pour objet la recherche de formules de financement national et international pour la vente de l'avion court-courrier Airbus A 300 B.

Cet appareil sera construit par la STE NATIONALE INDUSTRIELLE AERO-SPATIALE SA de Paris (cf. N° 602 p. 36), le HAWKER SIDDELEY GROUP LTD de Londres (cf. N° 601 p. 20) et la compagnie DEUTSCHE AIRBUS GmbH de Munich (cf. N° 592 p. 24) - filiale commune des groupes FOKKER VFW (Amsterdam) et MESSERS-CHMITT-BOLKOW BLOHM GmbH, M.B.B. (Ottobrun/Munich).

(605/21) La SNECMA-STE NATIONALE D'ETUDES & DE CONSTRUCTION DE MOTEURS D'AVIONS SA de Paris (cf. N° 598 p. 19) et l'ENMASA-EMPRESA NACIONAL DE MOTORES DE AVIACION SA de Madrid (cf. N° 547 p. 17) ont conclu un accord de collaboration technique, industrielle et commerciale, permettant notamment à la seconde d'assurer la maintenance des turbo-réacteurs "Atar 09 C" équipant les appareils "Mirage III" (construits par la STE DES AVIONS MARCEL DASSAULT SA de Vaucresson/Hts-de-Seine - cf. N° 601 p. 39) dont le Gouvernement espagnol vient de faire l'acquisition.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

Le groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA de Milan (cf. N° 601 p. 18) va alléger ses intérêts dans le secteur électrique en cédant au groupe AEG TELEFUNKEN AG de Berlin et Francfort (cf. N° 604 p. 20) son contrôle sur les firmes CIA GENERALE CONTATORI-CO.GE.CO. SpA (Milan), spécialiste de compteurs à induction et appareils de précision électriques pour l'industrie (cf. N° 279 p. 23), et OFFICINE GALILEO SpA de Florence (cf. N° 539 p. 26), spécialisée de son côté dans l'appareillage électro-optique, contacteurs, etc.

(605/22) L'entreprise de machines électriques pour le montage et l'assemblage (vissage notamment) industriel FICKERT SPEZIALMASCHINEN GmbH & C° KG de Francfort (cf. N° 479 p. 25) a élargi son réseau commercial à l'étranger avec la création d'une filiale à Milan, STATOMAT Srl (capital de Li. 0,9 million), dirigée par son propre gérant M. Günter Wagner (Bad Soden/Taunus).

La fondatrice est présente sur le marché britannique avec la société STATO-MAT (GREAT BRITAIN) Ltd (Luton/Bedfs.), et elle contrôle depuis fin 1968 la firme commerciale FICKERT FRANCE Sarl (Puteaux/Hts-de-Seine).

Connu pour ses accessoires d'éclairage, le groupe de Londres ROTAFLEX (GREAT BRITAIN) LTD (cf. N° 544 p. 23) négocie l'augmentation de 33,3 à 50 % de sa participation en République Fédérale dans la société de vente INTERLUMEN GmbH (anc. ROTAFLEX BURGHARD & WALTHER GmbH de Bü erich).

(605/22) L'entreprise française de matériels électriques (notamment machines tournantes basse tension) LEROY-SOMER SA d'Angoulème/Charente (cf. N° 589 p. 27) s'est donnée une filiale de portefeuille à Luxembourg, LEROY SOMER INTERNATIONAL SA (capital de \$ 100.000).

La fondatrice, dont le chiffre d'affaires annuel avoisine F. 270 millions, a récemment porté son capital à F. 63,2 millions pour avoir absorbé sa filiale CIDMA SA (Courbevoie/Hts-de-Seine). A l'étranger, elle est présente à Francfort (LEROY SOMER ELEKTROMOTOREN GmbH), Bienne (LEROY SOMER SUISSE SA) et Bilt/Pays-Bas (ELMA-LEROY-SOMER N.V.) - en association 80/20 avec son représentant local ELECTROMOTORENBEDRIJF ELMA N.V.

La manufacture allemande d'instruments de chirurgie dentaire (appareils électromécaniques, mécaniques et électroniques) KALTENBACH & VOIGT GmbH & C° KG de Biberach (cf. N° 500 p. 23) prépare l'implantation à Gênes-Nervi d'une unité de production qui sera exploitée par une affaire constituée à cet effet à Milan, KAVO ITALIA SPA (capital autorisé de Li. 300 millions). Présidée par M. Lothar Dessauer, celle-ci est directement contrôlée 90/10 par les filiales suisses de portefeuille INTERDENT HOLDING AG (Zurich) et DELTA GES. FÜR FINANZIERUN-GEN & BETEILIGUNGEN AG (Glarus).

Animée par MM. Kurt Kaltenbach et H. Weber, la fondatrice, qui a en République Fédérale une filiale d'instruments électriques d'odontologie KAVO ELEKTROTECHNISCHES WERK GmbH (Leutkirch), possède déjà aussi plusieurs filiales à l'étranger : FODEC SA (Paris), KAVO GREAT BRITAIN Ltd (Londres), KAVO DO BRASIL SA (Rio de Janeiro et Ju anville), etc.

(605/23) Spécialisée à Paris notamment dans les applications de l'électricité à l'automation (pour stockage, manutention et distribution), la compagnie TRINDEL-TRAVAUX INDUSTRIELS POUR L'ELECTRICITE SA (cf. N° 541 p. 19) s'est donnée une filiale à Genève, TRINDELEC SA (capital de FS 50.000). Dirigée par MM. Louis-Paul Labbé, J. Rubeli et R. Courvoisier, celle-ci assurera l'étude et la réalisation de matériels de production, transport et utilisation d'énergie électrique ou nucléaire.

La fondatrice , affiliée en particulier à la compagnie ELECTRICITE DE STRASBOURG SA (Strasbourg) ainsi qu'au groupe SALVE-STE ALSACIENNE & LORRAINE DE VALEURS & D'ENTREPRISES SA (cf. N° 531 p. 37), disposait déjà d'une filiale à l'étranger (cf. N° 521 p. 24), TRINDEL ELEKTROBAU GmbH (Offenbach, avec succursale à Essen), dont le capital a été doublé fin 1970 à DM 1 million.

(605/23) Conformément aux accords conclus en 1970 (cf. N° 579 p. 23) avec les groupes FIAT SpA (Turin) et C.G.E.-CIA GENERALE DI ELETTRICITA SpA de Milan (groupe GENERAL ELECTRIC C° de New York - cf. N° 598 p. 29), le groupe public de Rome I.R.I.-ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA (cf. N° 601 p. 22) a repris à ceux-ci une partie de leur participation à Gênes dans l'entreprise de matériels électromécaniques et électriques lourds ASGEN-ANSALDO SAN GIORGIO-CIA GENERALE SpA (cf. N° 405 p. 26) au profit de sa filiale de portefeuille FINMECCANICA SpA (cf. N° 593 p. 24).

Ainsi celle-ci est désormais majoritaire à 80% dans ASGEN, aux côtés pour 10 % chacun des groupes cédants.

A la suite de négociations engagées de longue date (cf. N° 547 p. 22), un accord conclu entre les groupes de Paris C.G.E.-CIE GE-NERALE D'ELECTRICITE SA (cf. N° 604 p. 26) et THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT (cf. N° 603 p. 23) permet au second de devenir majoritaire à 75 % dans la filiale - à travers la compagnie de portefeuille PROCEDES SAUTER SA (cf. N° 589 p. 28) - CIE CONTINENTALE EDISON SA (Paris) du premier. Celle-ci (capital porté à F. 76 millions), qui reste affiliée pour 25 % à SAUTER, réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 190 millions avec ses fabrications de radio-récepteurs, téléviseurs, électrophones , etc... ("Continental Edison", "Sonora", "Radioen", "Sonneclair", Ribet Desjardin", "Grammont", etc.).

Dans ce secteur THOMSON-BRANDT contrôlait déjà les entreprises STE CLARVILLE SA de Montreuil/Seine-St-Denis (cf. N° 564 p. 24), STE CELNI-CONS-TRUCTIONS ELECTRONIQUES SA de Tonnerre/Yonne (cf. N° 496 p. 29), RADIALVA-ETS VECHAMBRE FRERES SA (Asnières/Hts-de-Seine), ETS DUCRETET SA (Paris), HIFIVOX SA (Paris), et il est en outre intéressé pour 44,6% dans la STE FRANCAISE DE RADIO & TELEVISION SA de Montreuil/Seine-St-Denis (cf. N° 305 p. 20).

C.G.E. conserve en revanche, également à travers SAUTER, sa filiale CEPEM-CIE EUROPEENNE POUR L'EQUIPEMENT MENAGER SA (Paris) : spécialisée dans l'appareillage électro-domestique ("Thermor") et dans les cuisinières ("Sauter"), celle-ci a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 150 millions grâce à ses usines d'Orléans/ Loiret, St-Louis/Bas Rhin et Claye-Souilly/Seine & Marne.

CONSTRUCTION MECANIQUE

Spécialiste de machines découpeuses, bobineuses, enrouleuses, trancheuses, étireuses, etc ... pour industries plastique, caoutchoutière, métallurgique et papetière, la compagnie allemande ERWIN KAMPF MASCHINENFA-BRIK KG de Wiehl-Mühlen/Bz. Köln (cf. N° 517 p. 22) a installé une filiale commerciale à Alton/Hants., KAMPF (GREAT BRITAIN) LTD (capital de f 1000).

La fondatrice, qu'animent MM. Albert et Eberhard Kampf, coiffe en République Fédérale les entreprises KAMPF & CLEMENS PRESS & SPRITZGUSSWERK (Wiehl) et DOHRER MASCHINENBAU GmbH (Dohr. b. Cochem/Mosel). Ses intérêts commerciaux à l'étranger - notamment la filiale néerlandaise A. VERSTRAETE N.V. (Rosendaal) - sont coordonnés par la filiale suisse de portefeuille INTER-KAMPF CORP. GmbH de Scuol/Grisons (cf. N° 298 p. 20).

Connue pour ses outils électriques à bois (ponceuses, perforatrices, raboteuses, trancheuses, scies circulaires, etc...), la compagnie japonaise MAKITA DENKI SEISAKUSHO-MAKITA ELECTRIC WORKS Ltd (Anjo et Nagoya) prépare l'installation à Paris d'une filiale de vente, MAKITA FRANCE SA, où elle sera associée à parité (40%) avec le groupe commercial TOYODA TSUSHO KAISHA Ltd (Nakaruma-Nagoya) - le solde étant détenu par le COMPTOIR COMMERCIAL D'OUTILLAGE SA (Paris).

Pour sa part, TOYODA TSUSHO est présent chez les Six depuis 1968 avec une filiale à Bruxelles, TOYODA EUROPE SA.

(605/24) La société allemande INGERSOLL MASCHINEN & WERKZEUGE GmbH (Burbach), filiale de la compagnie de machines-outils d'alésage et rabotage INGERSOLL MILLING MACHINE C° de Rockford/Ill. (cf. N° 600 p. 19), a ouvert en Grande-Bretagne (Coventry/Warwicks.) une succursale dont M. John R. Richards est le fondé de pouvoirs.

Sans liens avec le groupe INGERSOLL RAND (New York), la compagnie de Rockford est elle-même associée au Royaume-Uni au groupe ALFRED HEBERT Ltd de Coventry (cf. N° 552 p. 26) au sein de deux filiales communes, HERBERT-INGER-SOLL Ltd et ORVENTA TRADING C° (Daventry), qui ont à leur tour deux affiliées chez les Six, HERBERT-INGERSOLL ENGINEERING INTERNATIONAL SA (Bruxelles) et STA IMPIANTI DI LAVORAZIONI D'AVANTGUARDIA Srl (Turin).

(605/24) Passée récemment (cf. N° 582 p. 29) sous le contrôle de la compagnie FONDERIES DE CHOISY Sarl (Choisy-le-Roi/Val-de-Marne), l'entreprise française de machines agricoles J. GARNIER & CIE Sca (Redon/Ille & Vilaine) a ouvert à Londres une succursale que dirige M. Michael R. Jarrett.

Le groupe B.S.A.-BIRMINGHAM SMALL ARMS C° Ltd de Birmingham a décidé d'alléger ses intérêts en République Fédérale en fermant la société de vente de pompes pour chauffage central B.S.A.-HARFORD HEIZUNGSTECHNIK GmbH (Düsseldorf), directement contrôlée par la filiale BSA HARTFORD HEATING Ltd (Cockfosters/Hert.). MM. H.E. Hassett et L.J.E. Beeson ont été désignés pour procéder à cette liquidation.

Spécialiste en République Fédérale d'équipements électromécaniques pour appareils de levage notamment, la compagnie MASCHINENFA-BRIK STROMAG GmbH d'Unna (cf. N° 579 p. 28) a renforcé son réseau de vente chez les Six en transformant sa succursale aux Pays-Bas (Oegstgeest) en filiale sous le nom de STROMAG N.V. (capital de Fl. 30.000). Dirigée par M. Henri A. Van Leent, la nouvelle affaire est directement contrôlée par MM. H. Polchau, G. Kummer et H.D. Böhm, directeurs de la compagnie-mère.

Cette dernière possède de nombreuses filiales, affiliées ou sociétés-soeurs à l'étranger : STROMAG Sprl de Ganshoren/Bruxelles (cf. N° 573 p. 13), COLLINS & TOURNADE-TOURCO SA de Courbevoie/Hts-de-Seine (cf. N° 595 p. 25), STROMAG SA (Sarreguemines/Moselle), PIEC GmbH (Wiener Neustadt/Autriche), STROMAG KUPPLUNGS-BAU & HANDELS GmbH (Vienne), WER INDUSTRIAL CORP. (Buffalo/N.Y.), STROMAG LTD (Rushden/Norths.), etc.

(605/25) L'entreprise allemande de variateurs de vitesse (mécaniques ou asservis électroniquement) pour moteurs P.I.V. ANTRIEB WERNER REI-MERS KG de Bad Homburg (cf. N° 52 p. 17) a installé à Vlezenbeek/Uccle une filiale commerciale et d'assistance technique, PIV-BELGIUM N.V. (capital de FB 5 millions), dirigée par M. Erwin Müller.

Filiale elle-même de la compagnie REIMERS-BETEILIGUNGS GmbH (Bad Homburg), la fondatrice dispose d'un important réseau d'agents et distributeurs dans le monde entier. Ses principaux intérêts y sont notamment au Royaume-Uni la société POSITIVE INFINITELY VARIABLE (TRANSMISSIONS) LTD (Thornton Heath/Surrey), membre du groupe PIV CHAIN GEARS Ltd (Londres), et en France la firme P.I.V. SA (Villeurbanne/Rhône) avec sa filiale d'équipements mécaniques pour industrie textile THERMIGUIDES SA (Lyon).

(605/25) Filiale quasi absolue de la compagnie mécanique et aéraulique TUNZINI & AMELIORAIR THERMIQUE AERAULIQUE MECANIQUE T.A.M. SA de Paris (affiliée pour 21 % au conglomérat CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA), l'entreprise de conditionnement d'air industriel AIR INDUSTRIE SA de Courbevoie/Hts-de-Seine (cf. N° 547 p. 24) a - comme vient de le faire sa compagnie-soeur TUNZINI-ENTREPRISE SA (cf. N° 603 p. 24) - fermé sa succursale de Bruxelles.

(605/26) Spécialiste en République Fédérale de machines et presses hydrauliques pour le travail du bois notamment, la société PAUL OTT KG MASCHINENFABRIK (Neustadt Kr. Waiblingen) a installé à Bâle la firme commerciale OTT-TRADING GmbH (capital de FS 30.000), gérée par M. W. Trautwein et directement contrôlée par la société de portefeuille ILCA HANDELS- & PRODUKTIONS ANSTALT (Vaduz-Liechtenstein).

PAUL OTT, qu'animent MM. Roland et Werner Ott et qui réalise avec 150 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM 10 millions, possède une succursale à Lambach/Autriche.

(605/26) Animateur de l'entreprise allemande de machines et outillages pour décapage et finition des métaux et plastiques ainsi que brosses métalliques HCH. LIPPERT GmbH & C° KG de Pforzheim et Epfenbach/Sinsheim (cf. N° 589 p. 29), M. Werner Mangold a créé en Suisse la société de portefeuille WERNER MANGOLD GmbH (Zug) au capital de FS 25.000, dont il assure la gérance aux côtés de M. Karel Zoller.

LIPPERT possède sous son nom plusieurs filiales commerciales à l'étranger, notamment en France (Villemomble/Seine-St-Denis) et Italie (Grizzana/Bologne).

(605/26) L'entreprise de génie civil STRABAG-BAU AG de Cologne (cf. N° 575 p. 14) s'est assurée le contrôle à Konz. üb. Trier de la firme de matériels de travaux publics (notamment compresseurs et machines vibrantes et comprimantes statiques) HUBERT ZETTELMEYER MASCHINENFABRIK-BAUUN-TERNEHMUNG, qu'animent MM. Peter Zettelmeyer et Wolfgang Corsten.

Affiliée à la filiale BASALT AG (Linz) du groupe OPPENHEIM (cf. N° 587 p. 21) ainsi qu'à la BANKHAUS WILHELM WERHAHN de Neuss (cf. 597 p.27), l'entreprise de Cologne a de très nombreux intérêts tant en République Fédérale – notamment A.H.I. – BAU ALLGEMEINE HOCH & INGENIEURBAU AG de Düsseldorf (cf. N° 467 p. 20) – qu'à l'étranger : Luxembourg, Vienne, Anvers, Madrid, Coire/Suisse, Lagos/Nigeria, Washington/D.C., Windhock/Afrique du Sud, etc.

(605/26) Les entreprises d'optique et lunetterie de Paris SILOR SA-STE INDUSTRIELLE DE LUNETTERIE & D'OPTIQUE RATIONNELLE (affiliée au groupe LES FRERES LISSAC SA - cf. N° 552 p. 25) et ESSEL-STE DES LUNETTES TEMKINE & CIE Scs (cf. N° 563 p. 41) ont engagé des négociations en vue d'un étroit rapprochement.

Avec chacune quelque 1800 employés, elles réalisent un chiffre d'affaires annuel, sensiblement égal, de l'ordre de F. 100 millions. La première possède des filiales à Milan (TELEGIC ORMA SPA), Cologne (SILOR-DEUTSCHLAND KONTAKLINSEN GmbH), Madrid (SILOR IBERICA SA), Lisbonne (SOLS SA), Genève (TELEGIC SA), Londres (ORMA OPTICALS LTD) et New York (LA LUNETTE DE PARIS C° Ltd); la seconde à Milan, ESSEL ITALIA SPA.

EDITION

(605/27) Une concentration est en cours à Milan entre les entreprises d'édition associées FELTRINELLI SpA (capital de Li. 120 millions), dirigée par M. Silvio Pozzi, et GIANGIACOMO FELTRINELLI EDITORE SpA au profit de la seconde, qu'anime M. Giangiacomo Feltrinelli et qui portera son capital à Li. 1,5 milliard.

(605/27) Les maisons françaises d'édition de quotidiens régionaux LE PROVENCAL SA (cf. N° 601 p. 34) et LE NOUVEAU MERIDIONAL SA de Marseille ont engagé des négociations visant à l'absorption du "Méridional - La France", que publie le second, par "Le Provençal", que publie le premier.

ELECTRONIQUE

(605/27) La compagnie française C.G.R. - CIE GENERALE DE RADIOLOGIE SA (Issy-les-Moulineaux/Hts-de-Seine) s'est assurée le contrôle absolu aux Etats-Unis de la firme d'électronique médicale et de radiologie KELEKET-C.G.R. INC. (Waltham-Boston) en y reprenant la participation de 45 % du groupe LABORATORY FOR ELECTRONICS INC. (cf. N° 587 p. 30).

En France, elle a également pris le contrôle absolu de l'entreprise d'instruments et équipements chirurgicaux ALEXANDRE & CIE (Romainville/Seine -St-Denis), et se propose de le faire pour la société THOMSON MEDICAL TELCO SA (applications médicales de l'électricité et de l'électronique), où elle est présentement associée à parité avec THOMSON HOUSTON.

C.G.R., dont le capital est en cours d'augmentation à F. 55,4 millions, opération qui permettra à la CIE FRANCAISE THOMSON HOUSTON HOTCHKISS BRANDT SA (Paris) d'y porter sa participation à 42 % tandis que celle du groupe WESTINGHOUSE ELECTRIC C° (New York) reviendra de 42,5 à 33,4 % - a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires non consolidé de F. 220,4 millions (et consolidé de F. 375 millions).

(605/27) La compagnie britannique FERRANTI LTD de Hollinwood/Lancs. (cf. N° 551 p. 27) a créé à Offenbach/Main une filiale de vente d'instruments électroniques et électriques de bord ou de contrôle aér**crat.i**que, FERRANTI INTEK GmbH (capital de DM 80.000), dirigée par M. Wilson Park (Edimburgh/Scotland).

Affilié à la compagnie de portefeuille CHARTER CONSOLIDATED LTD de Londres (où le groupe ANGLO AMERICAN CORP. OF SOUTH AFRICA Ltd est intéressé pour 36 % - cf. N° 585 p. 42), FERRANTI est présente de longue date en République Fédérale avec une affiliée d'équipements pour automation, GRA-GESELLSCHAFT FUR RECHENGESTEUERTE ANLAGEN mbH de Wuppertal (cf. N° 446 p. 29). A Milan elle est actionnaire de la société INDUSTRIE ELETTRICHE DI LEGNANO SpA (cf. N° 271 p. 23).

(605/28) Animée par MM. Burton A. Yole, E.A. Money et L.A. Goshorn, la compagnie américaine de systèmes de commandes par ordinateur et de calculateurs à usage scientifique GENERAL AUTOMATION INC. (Santa Ana/Cal.) a élargi son réseau chez les Six en installant à Francfort une filiale commerciale et d'assistance technique, GENERAL AUTOMATION GmbH.

Dotée depuis juin 1970 d'une filiale de vente sous son nom à Bruxelles (cf. N° 575 p. 21), la fondatrice s'était assurée début 1970 le contrôle à Aix-la-Chapelle de la firme d'instrumentation électronique ERA-ELEKTRONISCHE RECHENANLAGEN STUDIENGESELLSCHAFT FÜR WISSENSCHAFTLICHE DATENVERARBEITUNG mbH (cf. N° 455 p. 26), qu'anime M. Wilfried Mildner.

(605/28) Filiale au Royaume-Uni du groupe de New York RCA CORP. (cf. N° 573 p. 24), l'entreprise de composants électroniques et matériels électrotechniques pour télévision et informatique RCA LTD (Londres et Sunbury-on-Thames) est désormais présente en Belgique pour avoir ouvert à Bruxelles une succursale dirigée par M.J. Pickering.

Disposant de nombreuses filiales chez les Six, le groupe américain a récemment constitué une filiale directe à Bruxelles, RCA SA, chargée de la gestion de l'usine de semi-conducteurs en cours d'achèvement à Haut Sarts-Herstal/Liège.

COLUMBIA BROADCASTING SYSTEM INC., de Londres I.C.I. IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES LTD et de Bâle CIBA-GEIGY AG (à travers sa filiale CIBA GEIGY U.K. LTD) ont participé pour 50 %, 30 % et 20 % respectivement à la création à Paris de la société ELECTRO VIDEO RECORDING Sarl (capital de F. 20,000). Gérée par M. Jacques Ferrari, celle-ci a pour objet le marketing et la commercialisation en France des cassettes et "téléplayers" produits selon le procédé "EVR" (cf. N° 604 p. 25). La société-soeur à Londres de la nouvelle affaire, LVR PARTNERSHIP LTD, a dernièrement cédé à la compagnie THOMSON-CSF SA (Paris) sa licence de ces fabrications.

Au Japon, ces appareils sont fabriqués sous licence par le groupe MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES LTD (Tokyo), et la vente d'un premier contingent de 100.000 cassettes a été confiée à la compagnie d'Osaka THE MAINICHI BROADCASTING SYSTEM C° LTD.

(605/29) Filiale commerciale aux Pays-Bas du groupe de semi-conducteurs, diodes et composants électroniques TRANSITRON ELECTRONIC CORP. de Wakefield/Mass. (cf. N° 555 p. 25), la société TRANSITRON ELECTRONIC N.V. (Breda) a fermé sa succursale de Bruxelles.

Chez les Six, le groupe américain dispose d'une filiale industrielle en France (St Marcel/Eure) et de sociétés de vente sous son nom à Milan et Munich.

ENGINEERING

(605/29) L'entreprise suisse de gestion de brevets INTERSTATIK AG de Chur (cf. N° 207 p. 16) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale d'étude et d'engineering de construction de charpentes et autres équipements métalliques, et en a confié la liquidation à M. Michel Fourtane.

(605/29) Des intérêts italiens portés par M. Sobhi Elsisi (Milan) ont été à l'origine à Paris de la firme d'engineering ENGICO FRANCE Sarl (capital de F. 20.000).

FINANCE

(605/29)

Affiliée notamment aux groupes de Paris LAZARD FRERES & C° Scs (cf. N° 604 p. 29) et ROTHSCHILD SA (cf. N° 600 p. 25), la SOVAC-CREDIT MOBILIER INDUSTRIEL SA (cf. N° 593 p. 31) a présidé à la création à Bruxelles de l'organisme de crédit par cartes personnelles EUROCARD SA (capital de FB 7 millions), que préside M. Jacques Brongniart.

Sa participation y est détenue par sa filiale de Luxembourg SOVACLUX SA (cf. N° 253 p. 25) pour 51,4 % et son affiliée EUROCARD INTERNATIONAL SA de Bruxelles (sous contrôle suédois) pour 28,6 %; et elle y a pour associées avec 10 % chacune la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE SA de Paris (cf. N° 601 p. 28) et la compagnie FINANSIERING A/B VENDOR de Stockholm, actionnaire également d'EUROCARD INTERNATIONAL (cf. N° 488 p. 30).

(605/29) La NORTHWEST BANCORPORATION INC. (Minneapolis/Minn.) et la SOUTHEAST BANCORPORATION INC. (Miami/Flo.) se sont associées à égalité pour former à Luxembourg la compagnie de portefeuille COMPASS FINANCE SA (capital autorisé de \$ 6 millions, libéré du tiers).

La première y partage sa participation avec ses filiales de Minneapolis NORTHWESTERN MORTAGE C°, UNION INVESTMENT C° et de New York NORTHWEST INTERNATIONAL BANK; la seconde avec SOUTHEAST FINANCIAL SERVICES INC. et FIRST FOREIGN INVESTMENT CORP. (Miami).

(605/30) Il entre dans les intentions de la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA de Paris (cf. N° 601 p. 33) de se donner une filiale de portefeuille à laquelle seront apportées ses participations étrangères.

Les plus importantes sont : (1) dans le secteur financier et bancaire, 100 % dans SUEZ AMERICAN CORP. (New York), SUEZ FINANCE C° (LONDON) LTD (Londres) et SOFIS-STE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL DE LA CIE DE SUEZ SA de Genève (cf. N° 555 p. 36) ; 99,4 % dans SUEZ INTERNATIONAL INVESTMENT CORP. (New York) ; 33,3 % dans FRENCH AMERICAN BANKING CORP. de New York (cf. N° 559 p. 36) et FLEMING SUEZ BROWN BROTHERS LTD de Londres (cf. N° 555 p. 35) ; 19,8 % dans CHARTERHOUSE CANADA LTD de Toronto (groupe de Londres CHARTERHOUSE GROUP LTD - cf. N° 589 p. 26) ; 15 % dans BANKHAUS BURKHARDT & C° KG d'Essen (cf. N° 600 p. 26) ; 11,5 % dans BURKHARDT & C° GRUNDSTÜCKS KG d'Essen (cf. N° 523 p. 28) ; 7,5 % dans CIE MAROCAINE DE CREDIT & DE BANQUE SA de Casablanca (cf. N° 482 p. 29).

(2) Dans le secteur immobilier, 4 % dans ALPILA-SOC. PER LO SVILUPPO TURISTICO DI PILA SPA de Grassan/Aosta (cf. N° 509 p. 40) et 3,8 % dans JOSE BANUS INTERNACIONAL SA PROMOTORA & FINANCIERA (Madrid); (3) Dans le secteur des services publics, 0,9 % dans BRITISH NEWFOUNDLAND CORP. (Londres); (4) Dans le secteur minier, 2,1 % dans CHARBONNAGES NORD-AFRICAINS.

(605/30)

Née d'une association 55/45 entre la BANQUE DE L'INDOCHINE SA de Paris (cf. supra p. 17) et la CAISSE IMMOBILIERE DE L'EST CIMEST SA (Paris), la société CREDIT-PLACEMENTS STE DE DIFFUSION POUR LE CREDIT & LES PLACEMENTS DE CAPITAUX SA (capital de F. 100.000), que préside M. Daniel Viney et dirige M. Bernard Dubau, a pour objet la préparation et l'étude de dossiers de demandes de crédits immobiliers pour le compte de son actionnaire majoritaire.

(605/30) Affiliée pour 33 % notamment au holding de Genève MABI TRUST REGISTRED SA, la firme belge de financement de ventes à tempérament de tous biens immobiliers et mobiliers, de prêts, financement et assurances SABELFIN-SA BELGE DE FINANCEMENT & D'ASSURANCE de Woluwe-St-Lambert (cf. N° 184 p. 22) a été dissoute et sa liquidation confiée à M. Jacques de Clerck.

(605/30) Le groupe d'assurances L'ABEILLE SA de Paris (cf. N° 603 p. 12) et sa filiale L'ABEILLE I.G.A.R.D. SA ont constitué la société de prestation de services financiers AÆEILLE VIE & CIE Snc (qui opèrera sous la raison commerciale INVESTISSEMENT CONSEIL) au capital de F.100.000, dont le gérant est M. Philippe Guillemin de Monplanet.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

6O5/62 Les intérêts chez les Six du groupe alimentaire de Berne URSINA-FRANCK AG (cf. N° 6O4 p. 31) se sont enrichis à Milan de la firme de vente de produits laitiers CLAUDEL ITALIA Srl (capital de Li. O,5 million). Gérée par M. Antoine Ristori, celle-ci est contrôlée (9O/10) par deux sociétés du groupe en France, CLAUDEL SA de Paris (cf. N° 599 p. 29) et LAIT MONT BLANC SA de Rumilly/Hte Savoie (cf. N° 542 p. 32).

Il entre dans les intentions du groupe de Paris RIZERIES INDOCHINOISES SA (cf. N° 576 p. 42) de s'assurer le contrôle du groupe de Marseille UNIPOI SA UNION DES NOUVELLES INDUSTRIES DE PRODUITS OLEAGINEUX (cf. N° 583 p. 21), où il détient déjà une participation supérieure à 35% après achats en bourse et acquisition des intérêts qu'y avait la STE FINANCIERE DE LA GRANDE HUILERIE BORDELAISE SA.

UNIPOL, qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 400 millions, a récemment (cf. N° 576 p. 43) réuni son Département "huiles fluides alimentaires" avec celui du groupe CIE FINANCIERE LESIEUR SA de Boulogne/Hts- de-Seine (cf. N° 598 p. 18) au sein d'une filiale 20/80, LESIEUR HUILOR S.A. Dans le secteur alimentaire, où il produit aussi de la "végétaline", il a pour filiale à 60% l'entreprise de "Chips" SAMO-STE DES ALIMENTS MODERNES SA de Marseille et Lille/Nord (cf. N° 581 p. 38), et il assure la distribution sur le marché français du groupe QUAKER OATS C° de Chicago (cf. N° 416 p. 30).

Dans le secteur chimique où il est producteur de savons ("Le Chat ") et d'huiles techniques, il a récemment repris le Département "huiles techniques" de la société NOURYLAND SA de Venette/Oise (groupe néerlandais AKZO N. V. - cf. N° 598 p. 33) avec le dessin d'en transférer les fabrications dans l'usine de Dieppe des ETS ROBBE FRERES SA (Paris) qu'il contrôle à 88%. Il exerce également ses activités dans le domaine des graisses végétales, acides et corps gras, tourteaux, etc.

Filiale de la compagnie DEUTSCHE UNILEVER GmbH de Hambourg (cf. N° 604 p. 18), membre du groupe UNILEVER de Rotterdam et affiliée notamment à la DRESDNER BANK AG de Francfort (cf. N° 602 p. 28), la compagnie d'armement maritime et pêcherie "NORDSEE" DEUTSCHE HOCHSEEFIS-CHEREI GmbH de Bremerhaven (cf. N° 564 p. 29 s'est assurée le contrôle à Kiel de l'entreprise de pêche en haute mer KIEL-FROST GmbH & C° KG.

Celle-ci, animée par M. Heinz Rohde, réalise un chiffre d'affaires annuel de DM 17 millions environ et possède à Worms/Rhein une affilée, TIEFKUHL-UNION VERTRIEBS GmbH.

6O5/'32 Une concentration est en cours à Munich entre les brasseries PSCHOER BRAU AG (cf. N° 558 p. 36) et AG HACKERBRAU (cf. N° 545 p. 30), contrôlés respectivement à 95% et 30% par le groupe bancaire BAYER'ISCHE VEREINSBANK AG de Munich (cf. N° 6O1 p. 27). Celui-ci sera majoritaire à 60% environ dans la société HACKER-PSCHORR AG issue de cette opération, et dont la capacité de production avoisinera 8OO.000 hl

6O5/32 Les compagnies alimentaires françaises (tapiocas, fécules, semoules, farines, riz, etc.) NUTROP SA (Nanterre/Hts-de-Seine) et STE DES FECULERIES & GLUCOSERIES DE CHALON-SUR-SAONE & TOURNUS SA (Châlon-sur-Saôn e se sont transformées en sociétés de por efeuille après avoir fait apport de leur actifs industriels à leur filial e commune TIPIAK SA (Nantes).

Celle-ci, dont le capital a été décuplé à F. l million, avait été formée début 1967 (cf. N° 398 p. 30) en association avec la firme de la branche GEORGES BILLARD CIE Sarl (Nantes)

6O5/32 L'entreprise canadienne de négoce de bovins (notamment de race charolaise) BOV-IMPORT LTD (Mont réal/Québec) a pris pied en France avec l'installation à Paris d'une filiale sous son nom (capital de F. 20.000), que gère M. Antoine de Moustier.

6O5/32 La STE NOUVELLE DE RAFFINERIE LEBAUDY-SOMMIER SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. N° 436 p. 30) et UNION SUCRIERE SA (Paris) prépar ent un rapprochement qui se matérialisera par l'apport par la se conde, transformée en société de portefeuille, à la première de l'ensemble de ses actifs industriels.

En 1968, ces deux compagnies avaient regroupé leurs actifs commerciaux avec ceux de leur homologue SUCRERIES DU SOISSONNAIS & FERNYNCK SA de Soissons (cf. N° 591 p. 42) au sein du groupement d'intérêt économique LEBAUDY SUC.

METALLURGIE

Le groupe métallurgique américano-canadien HUNTER DOUGLAS (New York, Pointe Claire/Quebec et Rotterdam) a présidé à la création à Rotterdam de la société NEDERLANDSE ASSEMBLAGE KOMBINATIE (N.A.K.) N.V. (capital de Fl. 0,5 million) qui, dirigée par M. L.A. Gabrièlse, coordonnera l'activité des entreprises affiliées ou licenciées productrices de ses persiennes métalliques "Luxaflex" aux Pays-Bas (cf. N° 375 p. 31).

Les cinq fondatrices directes de la nouvelle affaire sont : INLAND N.V. de Rotterdam (cf. N° 451 p. 33), W.A. HAMEL N.V. de Rotterdam (cf. N° 271 p. 30), BINGHAM BRANDT N.V. de Schiedam (cf. N° 600 p. 31), N.J.F.-NEDERLANDSE JALOEZIEËN FABRIEK N.V. de Rotterdam (cf. N° 599 p. 33) et NEDERLANDSE ZONWERING INDUSTRIE N.V. (Rijswijk).

(605/33) Spécialiste d'affinage, laminage, fonderie et vente de métaux précieux, alliages, filage et fonte de nickel, le COMPTOIR LYON ALEMAND LOUYOT & CIE SA de Paris (cf. N° 437 p. 35) a créé à Milan la société de vente, LYON ALEMAND SpA(capital de Li. 20 millions) présidée par M. O.H. Sourlet où il est associé 90/10 avec sa filiale commerciale suisse HOCHREUTINER & ROBERT SA (La Chauds de Fonds).

Affiliée pour 23 % environ à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA (cf. supra p. 19), la fondatrice possédait déjà plusieurs filiales à l'étranger, notamment à Amsterdam H. DRIJHOUT & ZOON N.V., Londres D. PENNELIER & C° Ltd et Madrid SOC. ESPANOLA DE METALES PRECIOSOS SA.

GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA à travers la société TUNZINI AMELIORAIR SA (cf. supra p. 25), l'entreprise de traitement chimique et mécanique des surfaces métalliques OTTO DURR GmbH (cf. N° 596 p. 21) a renforcé son réseau à l'étranger en constituant à Leamington Spa/Warwicks. une filiale d'engineering mécanique et de services, OTTO DURR (GREAT BRITAIN) Ltd (capital initial de £ 10.000) et une autre à Detroit/Mich. OTTO DURR INC.

L'entreprise allemande, qui a réalisé un chiffre d'affaires de DM 148,8 millions en 1970 possède des filiales sous son nom à Vienne, Sao Paolo et Mexico. Elle est liée depuis 1966 au Royaume-Uni (cf. N° 370 p. 19) avec la filiale DE VILBISS C° (Toledo/Ohio) du groupe CHAMPION SPARK PLUG C° de Toledo (cf. N° 534 p. 24) au sein de la firme d'équipements de peinture et laquage des métaux DE VILBISS DURR-TUNZINI Ltd de Bournemouth/Hants.(cf. N° 461 p. 25).

MINES

Second producteur mondial de nickel après INCO-INTERNATIONAL NICKEL C° OF CANADA Ltd (cf. N° 601 p. 33), la compagnie canadienne de métaux non ferreux et précieux FALCOMBRIDGE NICKEL MINES LTD (Toronto) prépare l'installation à Bruxelles – à travers sa nouvelle Division FALCOMBRIDGE INTERNATIONAL Ltd, que dirige M. W.G. Dahl – d'une filiale commerciale du nom de FALCOMBRIDGE EUROPA SA, chargée de la gestion et de la coordination de ses intérêts en Europe – et notamment chez les Six où sa représentation est assurée par DIEPPEDALE & SEAILLES (Paris), VICTORIA SPA (Gênes), etc...

Affiliée à la BANQUE DE PLACEMENT & DE CREDIT SA de Monte Carlo (anc. BANQUE PRIVEE DE PLACEMENTS & DE CREDIT SA cf. N° 395 p. 21), la CIA MINERARIA DI ROMA SpA (Pomezia), qui est spécialisée dans l'exploitation et l'affinage de soufre, sulfure de fer, hydrogène sulfuré, etc ..., s'est donnée à Rome deux filiales de recherche et exploitation de métaux non ferreux, ITALIAN COPPER SpA et ITALIAN NICKEL SpA (capital de Li. 1 million chacune), dirigées l'une et l'autre par M. Aldo Motosi, son propre président.

La STE DE STOCKAGE GEOLOGIQUE DANS LE SEL DE MANOSQUE-GEOSEL MANOSQUE SA de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. N° 532 p. 34) et la CIE DES SALINS DU MIDI & DES SALINES DE L'EST SA de Paris (cf. N° 587 p. 34) ont formé, à parts égales, le groupement d'intérêt économique GISEL PASSAIRE qui, dirigé par M. Philippe Ganeval, a pour objet la commercialisation du sel extrait à Passaire/Basses Alpes par la première. Celle-ci y a entrepris en effet la réalisation d'une structure de stockage souterrain d'hydrocarbures d'un volume de 5 millions de m3 et ses travaux entrainent le rejet d'importantes quantités de saumures qui, après transport par pipe-line, sont traitées dans des étangs appartenant à SALINS DU MIDI, dans la région de Fos.

GEOSEL est filiale paritaire des groupes CIE FRANCAISE DES PETROLES-C.F.P. SA (à travers la C.F.R.-CIE FRANCAISE DE RAFFINAGE SA - cf. N° 603 p. 31), ROYAL DUTCH SHELL (à travers la CIE DE RAFFINAGE SHELL BERRE SA), THE BRITISH PETROLEUM C° Ltd (à travers la STE FRANCAISE DES PETROLES BP SA) et ERAP-ENTREPRISES DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA (à travers ELF UNION SA).

PAPIER

(605/35) La firme allemande de papiers d'ameublement et décoration PICKHARDT & SIEBERT GmbH & C° KG de Gummersbach/Rhld. (cf. N° 587 p. 37) a pris pied sur le marché italien en formant à Milan une filiale commerciale à 75 %, PICKHARDT & SIEBERT (P. & S.) SpA (capital de Li. 10 millions), que préside M. Kurt Daniel.

Associée dans la nouvelle affaire à des intérêts locaux portés notamment par M. Alberto Beccaria (Brescia) et Ettore Talleri (Lugano), la fondatrice avait procédé fin 1970 à la même opération au Royaume-Uni (Chalfont St Peter/Bucks.), en association avec la firme locale K. & G. ASSOCIATES LTD.

(605/35) Affiliée pour 16,6% à Paris au groupe papetier KIMBERLY CLARK CORP. de Nunah/Wis. (cf. N° 565 p. 36), la compagnie PAPETE-RIES BOLLORE SA (cf. N° 408 p. 24) s'est donnée à Londres une filiale commerciale, BOLLORE PAPER & PLASTICS (UK) Ltd au capital de £ 1000.

PETROLE

(605/35) La CIA ESPANOLA DE PETROLEOS SA de Madrid (cf. N° 559 p. 49) a installé à Milan une filiale commerciale, C.E.P.S.A. ITALIA SpA (capital de Li. 10 millions), présidée par M. E.M.Y. Gærcia-Mansilla et dirigée par M. Mario Poncellini.

Représenté notamment aux Pays-Bas et en République Fédérale par les sociétés AVIA NEDERLAND C.V. (Soestdijk) et AVIA MINERALÖL AG (Munich), le groupe international de distribution de produits pétroliers AVIA (cf. N° 505 p. 27) a cédé son intérêt de 40 % à Rotterdam dans la firme EUROMIN N.V. (capital autorisé de Fl. 10 millions) au groupe allemand MABANAFT (cf. N° 567 p. 39) qui y est ainsi devenu majoritaire à 80% - le solde étant partagé à parité entre l'entreprise danoise UNOX BENSIN A/S (Copenhague) et la banque de Francfort I.H.B.-INVESTITIONS-& HANDELS-BANK AG (cf. N° 600 p. 27).

La participation de MABANAFT (anc. TH. WIESSER KG) dans EUROMIN - que dirige M. H. Stolp et qui prépare l'érection d'une raffinerie d'une capacité de 4 millions de t./an, représentant un investissement de Fl. 350 millions - est portée par les sociétés MARQUARD & BAHLS GmbH & C° KG de Hambourg (cf. N° 547 p. 36), MABANAFT GmbH (Hambourg), MABANAFT N.V. (Rotterdam) et MABANAFT N.V. (Anvers)

(605/36) Affiliée aux groupes RHIN & RHONE SA de Lyon (cf. N° 567 p. 44) et SOCANTAR SA de Paris (cf. N° 595 p. 39), la compagnie de distribution de gaz pétrolier ANTARGAZ SA de Paris (cf. N° 548 p. 33) a ouvert à Milan une succursale que dirige M. Yves Gautrot.

SOCANTAR, qui contrôle par ailleurs la compagnie de raffinage et distribution ANTAR PETROLES DE L'ATLANTIQUE SA - cf. N° 583 p. 39), est passée en 1970 sous le contrôle à 41 % du groupe public E.R.A.P.-ENTREPRISE DE RECHERCHE & D'ACTIVITES PETROLIERES SA (cf. notamment N° 580 p. 43), ses autres actionnaires étant notamment C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA (23,6%), TEXACO OPERATIONS EUROPE LTD et CHEVRON OIL EUROPE INC. (10% chacun et PECHELBRONN SA (5%).

PHARMACIE

Division pharmaceutique du groupe MINNESOTA MINING & MANUFACTURING C° de St Paul/Minn. (cf. N° 588 p. 30) - lui-même affilié au groupe DART INDUSTRIES INC. de Los Angeles/Cal. (cf. N° 564 p. 20) - RIKER LABORATORIES (Northbridge/Cal.) a procédé à une rationalisation de ses intérêts en France en fusionnant ses filiales LABORATOIRES MEDIAL-RIKER SA de Pithiviers/Loiret (cf. N° 548 p. 31) et LABORATOIRES JEAN ROY-FREYSSINGE SA (Paris) au profit de la seconde qui, en rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 4,8 millions, a élevé son capital à F. 2,5 millions.

PUBLICITE

(605/36) Le holding suisse SIGNALPAR AG (Zug) s'est donné une filiale (80%) en Belgique, SAFEWAY SA (Molenbeek-St-Jean) au capital de FB 150.000. Sous la direction de Mme Mariette Tacheny, celle-ci se consacrera à toutes opérations se rattachant à la signalisation et à la publicité.

La fondatrice y a pour associée l'entreprise locale VEBELEC Sprl.

TABAC

(605/37) Le groupe de tabac et boissons stimulantes (café, thé, etc...) DOUWE EGBERTS KON. TABAKSFABRIEK- & KOFFIERBRANDERIJEN THEEHANDEL N.V. d'Utrecht (cf. N° 590 p. 40) a installé à Londres une filiale commerciale, DOUWE EGBERTS TOBACCO C° Ltd (capital de f 1000).

DOUWE EGBERTS, déjà implanté en Irlande du Nord avec une filiale sous son nom à Mulligen (cf. N° 535 p. 31) - spécialisée dans les tabacs "Amphora" destinés notamment aux marchés américain et canadien - est présent dans de nombreus pays étrangers, notamment en Belgique. Dans ce dernier pays, sa filiale de Grimbergen (où il est associé à ses filiales DE FRIESCHE ERVEN N.V.d'Utrecht, DECEM N.V.d'Utrecht et MOCCAMAT N.V.deDe Meern, a récemment porté son capital à FB 25 millions.

Par ailleurs il est associé à Etterbeek-Bruxelles au sein de la société de vente de tabacs CITACO SA (cf. N° 509 p. 41) à son homologue de Veenendaal GEBR. VAN SCHUPPEN'S RITMEESTER SIGAREN N.V. (marque "Panter") - passé dernièrement (cf. N° 582 p. 39) sous le contrôle de la filiale GALLAHER LTD (Londres) du groupe AMERICAN BRANDS INC. (New York).

TEXTILES

(605/37) Membre depuis 1968 du groupe de New York CLUETT PEABODY C° Inc. (cf. N° 546 p. 37) à travers la compagnie VAN RAALTE C° Inc. (New York), la firme italienne de lingerie, bonneterie féminine, ganterie, etc... VAN RAALTE ITALIANA SpA (Naples, et usine à Puzzaoli-Agnano) a installé une filiale commerciale à Düsseldorf, VAN RAALTE GmbH (capital de DM 50.000), dirigée par M. J. Turek (canadien résidant à Naples).

Animée par MM. Emerson Carton, A. Falace, Z. Kiss et Sydney Bank, la fondatrice (capital de Li. 100 millions) possède depuis fin 1969 une succursale commerciale ainsi qu'un bureau de mode et de promotion artistique à Milan.

(605/37) Membre à Bruxelles du groupe de confection textile (notamment pantalons de toile pour sport et travail) LEVI STRAUSS & C° de Los Angeles et Menlo Park/Cal. (cf. N° 599 p. 36), la société LEVI-STRAUSS & C° EUROPE SA (capital de FB 100 millions) a pris pied en Grande-Bretagne en ouvrant à Croydon/Surrey une succursale que dirige M. Malcoln Palmer.

L'organisation professionnelle française Chambre Syndicale des Fabricants de Dentelles de Calais a repris à l'entreprise britannique de métiers à dentelle JOHN JARDINE LTD (Nottingham) le contrôle de sa filiale de maintenance JARDINE FRANCE SA (Calais) au capital de F. 0,3 million et l'a rétrocédé aux firmes dentellières de Calais F. COUVREUR & CIE Sarl, STE D'EXPLOITATION DES ETS LUCIEN NOYON & CIE Sarl, ETS ALBERT AUBERT & FILS SA et JOSEPH POLLIET & CIE SA ainsi qu'à la société de Bruxelles MANUFACTURE DE DENTELLES F. SURY-sous contrôle français et avec siège d'exploitation à Calais.

(605/38) Poursuivant la rationalisation de ses intérêts en République Fédérale, le groupe britannique de textile synthétique CARRINGTON-VIYELLA Ltd (Eccleston Charley/Lancs.) s'apprête à dissoudre la société de Kaiserlautern CAR-RINGTON & DEWHURST GARNE GmbH (capital porté fin 1970 à DM 1 million - cf. N° 590 p. 49), dont M. Hans Günter Uhrmann sera liquidateur.

Spécialisée dans la distribution de filés et fils synthétiques, celle-ci, dirigée par M. Hans Rüschenpöhler, était directement contrôlée par la filiale de Kaiserlautern CARRINGTON & DEWHURST (GERMANY) GmbH (cf. N° 593 p. 37) - reprise dernièrement par la filiale I.C.I. (EUROPA) FIBRES GmbH (Francfort) du groupe de Londres I.C.I.-IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES LTD (cf. N° 589 p. 51), lui-même important actionnaire minoritaire de CARRINGTON-VIYELLA.

(605/38) Un regroupement dans l'industrie de la confection pour enfants et adolescents a été négocié aux Pays-Bas entre les firmes BCA-BLADELSE CONFECTIE ATELIERS N.V. (Bladel) et TEXENA CONFECTIE ATELIERS N.V. (Tilburg).

La première, qu'anime M. E.H. te Riele, qui occupe 135 personnes et qui dispose d'une succursale industrielle en Belgique (Zenhaven/Limburg), est passée sous le contrôle de la seconde, que dirige M. J. Van der Vorst et qui emploit 200 personnes.

(605/38) Poursuivant la réorganisation de ses intérêts (cf. N° 589 p. 52), l'entreprise textile française ETS ALBERT MASUREL & CIE SA (Roubaix) a fait apport de son usine (linge de maison, vêtements de travail) de Linselles/Nord (320 personnes) au CONSORTIUM GENERAL TEXTILE SA (Pérenchies/Nord), membre du groupe STE FONCIERE & FINANCIERE AGACHE WILLOT SA (cf. N° 600 p. 38).

CONSORTIUM GENERAL TEXTILE - qui était déjà intéressé dans les secteurs du linge de maison (Département AGALYS) et du vêtement de travail (à travers la STE LE PIGEON VOYAGEUR SA de Béthune/Pas-de-Calais - cf. N° 502 p. 39) - a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 820 millions.

(605/39) Le groupe cotonnier de Milan GIOVANNI BASSETTI SpA (cf. N° 598 p. 35) a installé à son siège une nouvelle filiale, BASSETTI SpA (capital de Li. 1 million), présidée par M. Felice Bassetti et spécialisée dans le bl'anchiement, la teinturerie, impression et imprégnation de tissus de coton pour linge de maison et confection notamment.

TRANSPORTS

(605/39) La compagnie de transports internationaux par conteneurs SEA-LAND SERVICES Inc. d'Elisabeth/N.J. (cf. N° 587 p. 40) a renforcé son réseau en France en y ouvrant deux nouvelles succursales (Marseille et Fos-sur-Mer/B. du Rhône) dirigées par M. S. J. Kalafatides. Membre du groupe REYNOLD INDUSTRIES INC. (Winston Salem/N.C.), la fondatrice était déjà installéeau Havre, Bordeaux, Lyon et Paris, et son agence générale dans le pays est assurée par la société AGENA SA.

Ses autres filiales chez les Six sont les sociétés SEA LAND d'Anvers, Rotterdam et Brême ainsi que MEDITERRANEAN CONTAINER SERVICE ITALIA SPA de Rome (cf. N° 551 p. 43); ses agents généraux sont : au Benelux FURNESS SHIPPING & AGENCY C° (Amsterdam et Rotterdam), en Allemagne PAUL GUNTHER (Brême, Düsseldorf, Francfort, Munich, Stuttgart, Hambourg et Hanovre) et en Italie PAOLO SCERNI (Milan, Gênes, Naples, Rome, etc...).

(605/39)

Animée par MM. Cornelius J.P. Van Veen et J.B.H. Braams, la firme de transports de containers par ferry entre la Suède, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas BRAAMS INTERNATIONAL TRANSPORTEN N.V. de Rotterdam a installé une filiale à Londres, BRAAMS & VAN VEEN U.K. Ltd (capital de £ 2000), dirigée par MM. Harold V. Cowen, A. Sturgess, G. Ames et C.J.P. Van Veen.

La fondatrice dispose d'un important réseau de représentants à l'étranger ainsi que de succursales à Paris, Bâle et Göteborg.

(605/39) Une association d'intérêts britanniques portés par M. R. Carmann (Stoke-on-Trent/Staffs.) et français portés par M. Serge Decoster (Coudekerque-Branche/Nord) a donné naissance à Calais à l'entreprise de transports internationaux BRIT EUROPEAN TRANSPORT (FRANCE) Sarl (capital de F. 25.000).

(605/40) Spécialisée dans les transports routiers internationaux par semi-remorques complètes, la firme de Rotterdam HOLLAND TRUCKING N.V. (cf. N° 566 p. 35) a formé la filiale HOLLAND TRUCKING (U.K.) Ltd (capital de £ 1000) à Felixtowe/Suffolk.

Depuis mai 1970, Felixtowe abrite le terminal d'un service régulier de transports par semi-remorques que la firme néerlandaise a créé entre les Pays-Bas et la Grande-Bretagne, ævec la coopération de la filiale SAMUEL WILLIAMS TRANSPORT LTD (Dagenham/Essex) du groupe WILLIAMS HUDSON LTD de Londres (cf. N° 522 p. 41).

La compagnie HUGO STINNES AG de Mülheim (cf. supra p. 19) est devenue majoritaire dans le holding d'Essen MONTANA VERWALTUNGS GmbH (cf. N° 549 p. 42) – affilié jusqu'ici aux principaux groupes charbonniers et sidérurgiques de la Ruhr – HOECHST AG (Dortmund), affiliée au groupe néerlandais KON. NED. HOOGOVENS & STAALFABRIEKEN N.V. (cf. N° 604 p. 26), y conservant sa participation de 26,5 %. Elle acquiert ainsi, notamment, le contrôle indirect (51 %) de la WESTFALISCHE TRANSPORT AG-W.T.A.G. de Dortmund (cf. N° 598 p. 37).

Celle-ci exploite une flotte de quelque 100 unités minéralières, citernes et transports en vrac de plus de 300.000 t. de port en lourd - représentant un chiffre d'affaires annuel de DM 267 millions. Sa principale filiale est la compagnie maritime FRACHTCONTOR JUNGE & C° KG (Hambourg, avec succursale à Emden) et elle a des intérêts dans les armements et entreprises de transport ARMINIUSWERF GmbH (Bodenwerden), EMDER VERKEHRSGESELLSCHAFT AG (Emden), FRACHTENKONTOR GmbH (Hambourg), ESSENER HAFEN-LAGERHAUS GmbH (Bergeborbeck-Essen), MUNSTERISCHE SCHIFFAHRTS- & LAGERHAUS AG (Dortmund) LEHNKERING AG (Duisburg), SCHLESISCHE DAMPFER C° - BERLINER LLOYD AG (Hambourg), OSNABRÜCKER LAGERHAUSGESELLSCHAFT mbH (Osnabrück), ROELOFS & C° GmbH (Oldenburg), "UNION" SCHIFFAHRTS- & LAGERHAUS GmbH (Hanovre), WESTFALISCHE SPEDITIONS GmbH (Dortmund), etc...

(605/40) Un accord de représentation réciproque à compter du 1er avril 1970 a été conclu entre les compagnies aériennes U.T.A.-UNION DES TRANSPORTS AERIENS SA de Paris (groupe CHARGEURS REUNIS SA - cf. N° 591 p. 33) et GHANA AIRWAYS C° Ltd (Accra).

DIVERS

(605/40) Le groupe WILH. WERHAHN OHG de Neuss (cf. supra p.26) a créé en France une affiliée, AZUR BOIS SA (Puget-sur-Argens/Var) au capital de F. 1,5 million, présidée par M. G. Pinstein et spécialisée dans le négoce de bois et ses applications.

INDES DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Abeille (L')	P. 30	Consortium Général Textile	P.	38
A. E. GTelefunken	21	Continental Ore Corp.		18
Agache Willot	38	Continentale Edison (Cie)		23
Air Industrie	25	Continentale Mineraria		18
Airbus	21	Coopers & Lybrand		20
Alexandre & Cie	27	Crédit Lyonnais		21
Alsatex	17	Crédit-Placements		30
Antargaz	36			
A.S.G.E.N.	23	Daimler-Benz		14
Avia	35	D. A. L. A. M. I.		17
Azur Bois	40	Dassault		21
Bankhaus Wilh. Werhahn	40	Denis Frères		20
Banque Française pour le Com-		Douwe Egberts		37
merce Extérieur	21	Dresdner Bank	21-	31
Banque de l'Indochine 17-	-30-33	Durr (Otto)		33
Bassetti	33	Electro Video Recording		28
Bayerische Vereinsbank	32	Engico France		2 9
Belge d'Assurances l'Etoile (SA)	14	E.N. M. A.S. A.		21
Bladelse Confectie Ateliers	38	Entreprise de Revêtements (L')		17
B. N. P.	21	Eram-Schuhe		18
Bos Kalis Westminster Dredging		Erap	34 -	36
Groep	15	Espanola de Petroleos		35
Bov-Import	32	Essel-Sté des Lunettes Tenkine &	C°	26
Braams International Transporten				17
Brit European Transport (France) 39		Eurocard		29
B. S. A.	25	Euromin		35
Caisse Immobilière de l'Est	30	Falcombridge Nickel Mines		34
Carrington Vi yella	38	Feltrinelli Editore (Giangiacomo)		27
C.B.S.	28	Ferranti		2 8
Cegeac	15	Fiat		23
Cepsa Italia	35 Fickert Spezialmaschinen			22
C. F. P.	F. P. 34-36 Fillattice			18
CIA	19	Financière de la Grande Huilerie		
Ciba-Geigy	28	Bordelaise (Sté)		31
Civile Immobilière-Passy-Kenned	y 16	Financière de Suez		30
Claudel	31	Finmeccanica		23
Cluett Peabody	37	Fonderies de Choisy		24
Cogetak	15	Fournet (Jacques)		16
Compass Finance	29			
Comptoir Commercial d'Outillage	24	Garnier & Cie (J.)		24
Comptoir Lyon Alemand Louyot	32	Gaz & Technique		19
Congolaise de Gestion & de Fi-		General Automation		28
nancement (Sté)	15	Generale Contatori (Cia)		21

Générale d'Electricité (Cie)	P. 23	L.C. Conseil P.	20
Generale di Elettricita (Cia)	23	Lebaudy-Sommer	32
Générale de Radiologie (Cie)	27	Leroy-Somer	22
Geosel Manosque	34	Lesieur	31
Ghana Airways	40	Levi Strauss	37
Gisel Passaire	34	Lippert (Hch.)	26
Graf & Stift	15	Lissac	26
		Loew's Hotel	16
Hacker-Pschorr	32		
Heineken	14	Mabanaft	35
Herbert (Alfred)	24	Mabi Trust	30
Hoechst	19-40	Mainichi Broadcasting System (The)	28
Holland Trucking	40	Maisons Phenix (Sté des)	17
Hunter Douglas	33	Makita	24
		M. A. N.	15
I. C. I.	28 - 38	Manera	16
Ilca Handel	26	Mangold (Werner)	
Industrielle & Commerciale Belge de		Manufacture Française de Chaussures	
Matériaux (Sté)	16	Marbres du Boulonnais (SA des)	16
Industries Chimiques Anversoise	es 19	Marbres Français (Les)	16
Ingersoll Maschinen & Werkzeug	e 24	Masurel (Albert)	38
Interdent	22	Messer Griesheim	19
Interlumen	22	Metzeler	17
International Mineral & Chemical	ls	Mineraria di Roma	34
Corps.	18	Minnesota Mining & Manufacturing	36
Interstatik	19	Mitsubishi	
Investissement Conseil	30	Montana Verwaltungs	
I. R. I.	23	Montecatini Edison	
Italian Copper	34		
Italian Nickel	34	Nederlandse Assemblage Combinatie	33
		Ned. Reassurantie Groep	14
J. & H. International	20	Nemrod Metzeler	17
Jardine France	38	Neue Heimat	16
		"Nordsee" Deutsche Hochseefischerei	31
Kaltenbach & Voigt	22	Northwest Bancorporation	29
Kampf	24	Nouveau Meridional (Le)	
Kavo Italia	22	Nutrop	
Keleket-C.G.R.	27		
Kiel-Frost	31	O. A. FOesterreichische Automo-	
Klöckner & C°	19	bilfabrik	15
		Officine Galileo	21
Laboratoires Jean Roy-Freyssin	ge 36	Ohl (Theodor)	16
Laboratory for Electronics	27	Olivier (Cie)	
Lait Mont-Blanc	31	Ott	

Papeteries Bollore	P. 3	S S	outheast Bancorporation	P.	29
Peco Elektroschweisstechnik	1) Se	ovac		29
Peugeot	10	S St	atomat		22
Pickhardt & Siegert	3	i St	cinnes (Hugo)		40
P.I.V.	2	St St	innes-Stromeyer Agrarhandel		19
Promojapon	2) St	rabag-Bau		26
Provencal (Le)	2'	St	romag		25
Pschorr Brau	32	St St	ımmeric		16
		S.	U. P. A. E.		17
Raalte C° (Van)	3'	S	yntex		19
R. C. A.	28	3			
Reliance Mutual Insurance	14	T	erratrust		16
Reynold Industries	39	T (Texena Confectie Ateliers		38
Rizeries Indochinoises	3:	T	homson-C.S.F.		28
Robbe Frères (Ets)	3:	. T	homson-Houston-Hotchkiss-Brand	t	27
Rock Fall C°	1	Т	ipiak		32
Römer-Wingard-Autogurte	1	T	oyoda Tsusho Kaisha		24
Rotaflex	22	T	ransitron Electronic		29
Rothschild	20-29	T	rindel		23
S. A. B. E. L. F. I. N.	30) T	unzini	25-	-33
Safeway	30				
Saint-Gobain-Pont-à-Mousson 1	7-25-3	U.	nilever		31
Salins du Midi & Salines de l'E	st 34	U	nion Sucrière		32
S. A. R. L. I. N. O.	1'	U	nipol		31
Sauter	23	U U	rsina-Franck		31
Sea Land Service	39	U	.T.AUnion des Transports		
S. I. A. L. G. A.	19)	Aériens		40
Signalpar	30	3			
Silor	20	v	eba		19
S. N. E. C. M. A.	2				
S. N. I. A. S.	2	W	estinghouse Electric C°		27
S.O. F. I. C.O. M. E. X.	20) W	ilson Carbon		18
Sommer	1'	W	ingard		15
S.O. P. R.O. T. E. L.	10				
		Z	ettelmeyer Maschinenfabrik		2 6

